

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES **SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Shared Services Canada | Services partagés Canada 180 Kent Street Ottawa, Ontario K1G 4A8 13th

REQUEST FOR PROPOSAL

AMENDMENT

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Proposal To: Shared Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction

listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition aux: Services partagés Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s)

Comments - Commentaires

This document contains a Security Requirement / Le présent document comporte une exigence relative à la sécurité

Vendor/Firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Services Canada - SA Authority **Procurement Operations** 180 Kent Street Ottawa, OntarioK1G 4A8

Professional Services / Services	•	Date		
Solicitation No. – N° de l'invit	ation			
2B0KB-17-2482 Client Reference No. – N° référen		24 Janvier	2017	
Reg 2482	ce au cii	ent		
Buy and Sell Reference No. – N° (2B0KB-17-2482	de refere	nce de SEAG	ì	
File No. – N° de dossier				t / Arrangement en
2B0KB-17-2482	matière	d'approvision	onneme	ent pour des SPICT
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 14– Fevier-2017				
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:	☑ Otl	ner-Autre: 🗆	l	
Address Inquiries to : - Adresser Julie Watson-Bampton	toutes q	uestions à:	Buyer C09	· Id – Id de l'acheteur
Telephone No. – N° de téléphone : FAX No. – N° de FAX 613-790-5915				
Destination – of Goods, Services Destination – des biens, services See Herein / Voir les présentes	et const			

RFP: 2B0KB-17-2482

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery required - Livraison exigée	Delivered Offered – Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/firm Name and address			
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur			
Faccimile No. — Nº do téléconique			
Facsimile No. – N° de télécopieur			
Telephone No. – Nº de téléphone			
Telephone No. – N° de téléphone	red to sign on hehalf of Vendor/firm		
Name and title of person authorize	ed to sign on behalf of Vendor/firm		
Name and title of person authorize (type or print)-	_		
Name and title of person authoriz (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/de		
Name and title of person authorize (type or print)-	à signer au nom du fournisseur/de		
Name and title of person authoriz (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/de		
Name and title of person authoriz (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/de		
Name and title of person authoriz (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée	à signer au nom du fournisseur/de		
Name and title of person authoriz (type or print)- Nom et titre de la personne autorisée l'entrepreneur (taper ou écrire en car	à signer au nom du fournisseur/de actères d'imprimerie)		

TABLE DES MATIÈRES

RFP: 2B0KB-17-2482

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Introduction
- 2. Sommaire
- 3. Comptes rendus
- Conflit d'intérêts

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables
- 5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions
- 6. Données volumétriques

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
 - Pièce jointe 1 : Formulaire de présentation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

1. Attestations exigées avec la soumission

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

1. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Énoncé des travaux
- Autorisation de tâches
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Conditions générales
- 5. Exigences relatives à la sécurité
- 6. Durée du contrat
- Responsables
- 8. Paiement
- 9. Instructions relatives à la facturation
- 10. Attestations
- 11. Lois applicables
- 12. Ordre de priorité des documents
- 13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Shared Services Services partagés RFP: 2B0KB-17-2482

- 14. Exigences en matière d'assurance
- 15. Limitation de la responsabilité
- 16. Coentreprise
- 17. Services professionnels - Généralités
- 18. Préservation des supports électroniques
- 19. Déclarations et garanties
- 20. Conflit d'intérêts
- 21. Matériel et outils
- 22. Approvisionnement électronique et soutien en matière de paiement

Liste des annexes :

Énoncé des travaux Annexe A

Appendice A de l'annexe A - Procédures d'autorisation de tâches

Appendice B de l'annexe A - Formulaire d'acceptation et d'autorisation de tâches

Appendice C de l'annexe A - Critères d'évaluation des ressources et tableaux de réponse

Appendice D de l'annexe A - Attestations à l'étape de l'autorisation de tâches

Annexe B Base de paiement

Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D Code de conduite et attestations

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

RFP: 2B0KB-17-2482

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, les clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, s'il y a lieu, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, les exigences en matière d'assurance et toute autre annexe.

2. Sommaire

- (a) La présente demande de soumissions vise à répondre au besoin de Services partagés Canada (le « client ») en matière de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour des SPICT.
 - (b) Il est destiné à donner lieu à l'attribution trois contrat pour une période allant Attribution de contrat au 30 Avril , 2020, et comprendre deux périodes d'option d'un an chacune.
- (c) Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la partie 7, Clauses du contrat subséquent. Les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC Instructions pour les soumissionnaires » sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/index-fra.html).
- (d) Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Pérou (ALÉCP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALÉCCO), et de l'Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP), s'il est en vigueur.
- (e) Seuls les titulaires d'AMA sélectionnés qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT pour le volet 2 dans la région de la capitale nationale dans le cadre de la série d'arrangements en

matière d'approvisionnement EN578-055605/I peuvent répondre à cette demande de soumissions. L'arrangement en matière d'approvisionnement pour des SPICT EN578-055605/I est incorporé par renvoi et fait partie de la présente demande de soumissions, comme s'il y était formellement reproduit, et est assujetti aux conditions contenues dans la présente demande de soumissions. Les autres termes qui ne sont pas expliqués dans la présente demande de soumissions ont le sens qui leur a été donné dans l'AMA pour des SPICT.

RFP: 2B0KB-17-2482

(f) Les catégories de personnel suivantes sont requises, sur demande, conformément à l'annexe B de l'AMA des SPICT

	Catégorie de	Niveau	Catégorie de Personnel
	ressources		
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS

3. Comptes rendus

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 10 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Conflit d'intérêts

- 4.1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le Canada peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :
 - a. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
 - b. le Canada juge que le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu.
- 2. Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts. Ce soumissionnaire demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus haut.

3. Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le soumissionnaire et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les soumissionnaires ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la demande de soumissions. En soumissionnant, le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le soumissionnaire reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

RFP: 2B0KB-17-2482

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

RFP: 2B0KB-17-2482

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées -- biens ou services -- besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées — biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: cent vingt (120) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées à la Direction des opérations d'approvisionnement de Services partagés Canada (SPC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à SSC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

RFP: 2B0KB-17-2482

5. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier seront examinées à la condition qu'elles soient soumises à l'autorité contractante conformément au paragraphe intitulé « Demandes de renseignements – en période de soumission ». Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

6. Données volumétriques

Les données sur le nombre total estimatif de ressources ont été fournies aux soumissionnaires afin de les aider à préparer leur soumission. Le fait d'inclure ces données dans la présente demande de soumissions ne constitue pas un engagement, de la part du Canada, de recourir ultérieurement au nombre de ressources indiqué pour chaque année. Elles sont fournies purement à titre informatif.

	Catégorie de ressources	Niveau	Catégorie de Personnel	Estimate Nombre de ressources
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	6
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	1
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux	1
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	8
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS	1
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central	1
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central	2
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS	4

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1.1 Instructions pour la préparation des soumissions

<u>Le Canada acceptera les copies électroniques des réponses qui sont envoyées par courriel à :</u>

RFP: 2B0KB-17-2482

Julie Watson-Bampton julie.bampton@canada.ca

Si les copies électroniques des réponses ne sont pas transmises par courriel, la démarche suivante s'applique :

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: 3 copies électroniques sur CD ou DVD,

Section II: 1 copie électronique sur CD ou DVD,

Section III: 1 copie électronique sur CD ou DVD.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à :

- i) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.1.2

Les soumissions multiples émanant d'un même soumissionnaire (ou une soumission émanant d'un soumissionnaire et d'un autre de ses affiliés) ne sont pas permises pour répondre à la présente demande de soumissions. Chaque soumissionnaire doit présenter une seule soumission. Aux fins de cette demande de soumissions, les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise. Si un soumissionnaire présente plus d'une soumission (ou si un affilié présente également une

soumission), seul ou comme membre d'une coentreprise, le Canada choisira, à sa discrétion, la soumission qu'il prendra en considération.

3.2 Section I : Soumission technique

3.2.1 La soumission technique consiste en ce qui suit :

(i) Formulaire de présentation des soumissions : Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission le formulaire de présentation des soumissions (pièce jointe 1). Il s'agit d'un formulaire commun dans lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation et de l'attribution du contrat, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) du soumissionnaire, le statut du soumissionnaire au titre du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir cette information n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la possibilité de le faire.

RFP: 2B0KB-17-2482

- (ii) Justification de la conformité technique: Dans sa soumission technique, le soumissionnaire doit prouver qu'il s'est conformé aux articles de la pièce jointe 2, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. La justification ne doit pas être une simple répétition des besoins, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire répondra aux besoins et exécutera les travaux requis. Il ne suffit pas de seulement déclarer que le soumissionnaire se conforme aux articles pertinents. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, la soumission sera jugée non conforme et sera rejetée. La justification peut faire référence à des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence à des documents supplémentaires de la soumission » de la pièce jointe 2, où les soumissionnaires doivent indiquer l'endroit précis où se trouvent les documents de référence, y compris le titre du document et les numéros de page et de l'article. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire où se trouve la documentation.
- (iii) Coordonnées de la personne référence du client : À la demande du Canada, le soumissionnaire doit citer des clients en référence, qui doivent confirmer les faits précisés dans la soumission du soumissionnaire. Pour chaque client donné en référence, le soumissionnaire doit, au minimum, fournir le nom, et soit le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'une personne-ressource. Les soumissionnaires doivent aussi fournir le titre de la personne-ressource. Si la personne donnée en référence n'est pas disponible au moment de l'évaluation, le soumissionnaire pourra fournir les coordonnées d'une autre personne chez le même client.
- (iv) Ressources proposées : La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources identifiées dans la demande de soumissions. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée satisfait aux exigences décrites (incluant les exigences en matière d'études, d'expérience de travail, et d'accréditation professionnelle). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés du soumissionnaire ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels le soumissionnaire attribuerait une partie du travail (voir la partie 5, Attestations).
 - (B) En ce qui concerne les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, le Canada ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions.
 - (C) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un membre en

- règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.
- (D) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme d'études, sauf s'il s'agit d'expérience obtenue pendant un programme coopératif officiel suivi dans un établissement d'enseignement postsecondaire.
- (E) Pour ce qui est des exigences pour lesquelles on demande un nombre précis d'années d'expérience (deux ans, par exemple), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin).
- (F) Pour que le Canada tienne compte d'une expérience de travail, la soumission technique ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Le fait d'énumérer simplement l'expérience de travail sans fournir de données à l'appui de la description des responsabilités, des tâches et de leur pertinence par rapport aux exigences, ou le fait de réutiliser les mêmes expressions que la demande de soumissions ne constitue pas une « preuve » d'une expérience de travail aux fins de l'évaluation. Le soumissionnaire devrait fournir des détails complets sur le lieu, les dates (le mois et l'année) et la façon dont les activités ou responsabilités ont été accomplies ou assumées et dont les compétences et l'expérience indiquées ont été acquises. Si la ressource proposée a travaillé en même temps sur plusieurs projets, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience.
- (v) Attestation de sécurité : À la date de clôture des soumissions ou avant celle-ci, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les renseignements de sécurité suivants pour chacune des ressources proposées.

RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT INSCRIRE LES DONNÉES

RFP: 2B0KB-17-2482

Nom de la personne tel qu'il est indiqué sur le formulaire de demande de l'attestation de sécurité

Niveau de l'attestation de sécurité obtenue Période de validité de l'attestation obtenue Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité

Numéro de dossier du formulaire

3.3 Section II: Soumission financière

3.3.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition financière conformément à la Base de paiement de l'annexe B.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

PIÈCE JOINTE 1

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale complète du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins de l'évaluation (p. ex. pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	Téléphone	
	Télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) [voir les Instructions et conditions uniformisées 2003] Autorité compétente : La province du Canada choisie		
par le soumissionnaire qui aura les compétences pour l'application de tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande).		
Anciens fonctionnaires Voir l'article à la Partie 5 de la demande de soumissions, « Attestation pour ancien fonctionnaire » pour avoir la définition d'ancien fonctionnaire.	Le soumissionnaire est-il un ancier pension comme le définit la demar Oui Non Dans l'affirmative, fournir les rens de la partie 5 intitulé « Attestation	de de soumissions? eignements demandés par l'article
	Le soumissionnaire est-il un ancier paiement forfaitaire en vertu des di réduction des effectifs?	
	Oui Non	
	Dans l'affirmative, fournir les rens de la partie 5 intitulé « Attestation	

Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme) :

Si le soumissionnaire n'y est pas assujetti, en indiquer la raison à droite. Si le soumissionnaire ne fait pas partie des exceptions énumérées à droite, les exigences du Programme s'appliquent et le soumissionnaire doit : En apposant ma signature ci-après, j'atteste également, au nom du soumissionnaire, que ce dernier [cocher la case appropriée] :

RFP: 2B0KB-17-2482

(a) n'est pas assujetti aux exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (le Programme), puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel; transmettre au ministère des RHDC le formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, DÛMENT SIGNÉ: ou

indiquer son numéro d'attestation valide confirmant qu'il se conforme au Programme.

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission l'attestation relative au Programme ou le formulaire LAB 1168 signé. Si cette information n'accompagne pas la soumission, elle doit être fournie sur demande de l'autorité contractante durant l'évaluation.

Dans le cas d'une coentreprise, veuillez fournir ces renseignements pour chacun des membres de la coentreprise.

Nombre d'ETP [Les soumissionnaires doivent indiquer le nombre total de postes équivalents à temps plein qu'ils devraient créer et maintenir si le contrat leur est attribué. Ces renseignements sont fournis à titre d'information seulement et ne seront pas utilisés lors de

l'évaluation.]

(b) n'est pas assujetti au Programme, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi;

RFP: 2B0KB-17-2482

(c) est assujetti aux exigences du Programme, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à temps plein ou à temps partiel au Canada, mais il n'a pas obtenu auparavant un numéro d'attestation du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC) (n'ayant pas soumissionné des marchés de 200 000 \$ ou plus); dans ce cas, un certificat d'engagement dûment signé est joint à la présente);

(d) est assujetti au Programme et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _ (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré « non admissible » par le ministère RHDC).

Niveau d'attestation de sécurité du soumissionnaire

[indiquer le niveau et la date d'attribution]

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi, et que :

- 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
- 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions;
- 3. tous les renseignements fournis dans cette soumission sont complets et exacts:
- 4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire



PIÈCE JOINTE 2

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande (a) de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection se divisent en étapes, le Canada pourra passer à une étape ultérieure du processus sans que cela ne signifie que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes antérieures. Le Canada peut franchir parallèlement certaines étapes de l'évaluation.

RFP: 2B0KB-17-2482

- Une équipe d'évaluation constituée de représentants de SPC évaluera les soumissions au nom (b) du Canada. Le Canada peut faire appel à des experts-conseils ou à toutes personnes-ressources du gouvernement pour évaluer les soumissions. Chaque membre de l'équipe chargée de l'évaluation ne participera pas nécessairement à tous les aspects de l'évaluation.
- (c) Autres délais à respecter au cours de la période de demande de soumissions
 - (i) Demandes de précisions. - Si le Canada souhaite obtenir des précisions ou effectuer des vérifications auprès du soumissionnaire concernant sa soumission, celui-ci disposera d'un délai de 2 jours ouvrables (ou d'un délai plus long précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. À défaut de respecter ce délai, sa soumission sera jugée irrecevable.
 - Prolongation des délais. Si le soumissionnaire a besoin de délais supplémentaires, (ii) l'autorité contractante pourra le lui accorder, à son gré.

4.2 Évaluation technique

- Critères techniques obligatoires. Chaque soumission fera l'objet d'un examen visant à en (a) déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui constituent des exigences obligatoires sont désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire ». Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées. Les critères d'évaluation obligatoires sont décrits dans la pièce jointe 2 à la PARTIE 3 ci-après.
- Point-Rated Technical Criteria: Each bid will be rated by assigning a score to the rated (b) requirements, which are identified in the bid solicitation by the word "rated" or by reference to a score. Bidders who fail to submit complete bids with all the information requested by this bid solicitation will be rated accordingly. Bids that do not obtain the required pass mark of 70% for the point-rated technical criteria specified in this bid solicitation for each proposed resource will be considered non-responsive and be disqualified. The rated evaluation criteria are described in Attachment 2
- Expérience de la coentreprise. Conformément à la pièce jointe 2 à la PARTIE 3 ci-après, et (c) sauf indication contraire, toute exigence obligatoire et cotée de la présente demande de soumissions doit être satisfaite par au moins un membre de la coentreprise du soumissionnaire. Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre ensemble leurs capacités pour répondre à une exigence obligatoire et cotée donnée. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à une exigence obligatoire et cotée, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Tout soumissionnaire ayant des questions sur la facon dont la proposition d'une coentreprise sera évaluée devrait soulever ces questions au moyen du processus de demande de renseignements dès que possible pendant la période d'invitation à soumissionner.

Exemple. – Supposons que le soumissionnaire est une coentreprise constituée des membres X, Y et Z. et que la demande de soumissions exige : a) que le soumissionnaire ait trois années d'expérience dans la prestation de services d'entretien et b) qu'il en ait deux dans l'intégration de matériel informatique à des réseaux complexes. Chacune de ces deux exigences peut alors être



satisfaite par un membre différent de la coentreprise. Cependant, pour une exigence donnée, par exemple les trois années d'expérience exigées dans la prestation de services d'entretien, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle réponse serait déclarée non conforme; dans le cas d'une exigence cotée, aucun point ne serait alloué.

RFP: 2B0KB-17-2482

- Vérification des références. Le Canada peut effectuer une vérification des références pour (d) valider l'exactitude des renseignements fournis. Le cas échéant, cette vérification sera faite par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Le Canada n'attribuera aucun point à l'entrepreneur ou il considérera qu'un critère obligatoire n'est pas satisfait s'il ne reçoit pas de réponse dans les cinq jours ouvrables. Le troisième jour après avoir transmis la demande de référence par courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il avisera l'entrepreneur, par courriel, afin que celui-ci communique directement avec la personne citée en référence pour s'assurer qu'elle réponde au Canada dans les cinq jours ouvrables. En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle qui a été fournie par le soumissionnaire, la première sera évaluée. Aucun point ne sera attribué ou les critères obligations ne seront pas considérés comme satisfaits si la personne donnée en référence n'est pas un client du soumissionnaire (p. ex., le client cité en référence ne peut pas être un client d'une société affiliée du soumissionnaire). De la même façon, aucun point ne sera attribué et les critères obligatoires ne seront pas considérés comme satisfaits si le client est lui-même une société affiliée ou une autre entité qui entretient des liens de dépendance avec le soumissionnaire. Des références de l'État sont permises.
- Nombre de ressources évaluées. Deux catégories de ressources seront évaluées à l'étape de l'évaluation technique.

Le Canada n'evaluera pas les curriculum vitae de toutes les ressources proposees. Il evaluera seulement un certain nombre de curriculums par categorie, comme suit:

	Catégorie de ressources	Niveau	Catégorie de Personnel	Nombre de ressources
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	1
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	1
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	1

À la suite de l'attribution des contrats et une fois les tâches à exécuter définies, l'affectation des ressources sera autorisée en conformité avec la partie 7, « Clauses d'une commande subséquente », article 7.2, « Autorisation de tâches ». Lorsqu'un formulaire d'autorisation de tâches sera établi, l'entrepreneur devra proposer une ou des ressources en réponse à un besoin précis, en fonction de l'énoncé des travaux rattaché au formulaire. La ou les ressources proposées seront alors évaluées en fonction des exigences obligatoires présentées dans l'énoncé des travaux du contrat.

Soumission recevable sur le plan technique. – Une soumission recevable sur le plan (f) technique répond à toutes les exigences obligatoires de la présente demande de soumission, satisfait à tous les critères d'évaluation obligatoires.

Pour être déclarée recevable, la soumission doit :

- a. satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b. répodre a tous les Corporate et Tehnicale obligatoires
- c. obtenir au moins 70% pour chaque critère coté

 Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a), b), c) et d) seront déclarées non recevables.

RFP: 2B0KB-17-2482

- 1. 2.3 L'évaluation sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Le ratio sera de 70 % pour le mérite technique et de 30 % pour le prix.
- 2. 2.4 Aux fins du calcul de la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : le nombre total de points obtenus divisé par le nombre maximum de points pouvant être accordés, multiplié par le ratio de 70 %.

4.3 Évaluation financière

- a) L'évaluation financière sera effectuée en fonction des taux quotidiens fermes indiqués dans les soumissions recevables sur le plan technique, lesquels serviront à calculer la note financière totale.
- b) Deux méthodes d'évaluation financière sont possibles pour le présent besoin. La méthode 1 sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables sur le plan technique (voir 4.3 (c)),et la méthode 2, si moins de trois soumissions sont déclarées recevables sur le plan technique (voir 4.3 (d)).

Méthode 1. – La méthode d'évaluation financière suivante sera utilisée si trois soumissions ou plus sont jugées recevables sur le plan technique.

ÉTAPE 1 – ÉTABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE PÉRIODE ET CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNEL. – L'autorité contractante établira, pour chaque période et chaque catégorie de personnel, la fourchette médiane selon les taux fermes quotidiens fermes proposés dans les soumissions recevables sur le plan technique. Pour chaque période et chaque catégorie de personnel, on calculera la médiane à l'aide de la fonction de calcul de la médiane de Microsoft Excel. Cette médiane permettra d'établir une fourchette qui prendra en considération un taux médian inférieur correspondant à une valeur de moins (-) 10 % de la médiane et un taux médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 15 % de la médiane.

ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS. – Pour chaque période et chaque catégorie de personnel, les points seront attribués de la manière suivante.

- (A) Si le taux quotidien ferme d'une période et d'une catégorie de personnel données est inférieur à la limite de la médiane inférieure ou supérieur à la limite de la médiane supérieure pour la période et la catégorie de personnel visées, le soumissionnaire qui a proposé ce taux ne se verra attribuer aucun point pour cette période et cette catégorie de personnel.
- (B) Si le taux quotidien ferme d'une période et d'une catégorie de personnel données est compris dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure de la période et de la catégorie de personnel visées, le soumissionnaire qui a proposé ce taux se verra attribuer des points pour cette période et cette catégorie de personnel selon le calcul suivant (les points seront arrondis à la deuxième décimale près).

Taux quotidien ferme le plus bas proposé	
dans la fourchette des médianes	x points attribués (voir le
tableau 1)	•
Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire	

(C) Si le taux quotidien ferme pour une période et une catégorie de personnel données est compris dans la fourchette médiane établie pour la période et la catégorie de personnel visées et qu'il s'agit du plus faible taux quotidien ferme proposé, le soumissionnaire ayant proposé ce taux se verra attribuer les points prévus dans le tableau 1 pour cette période et cette catégorie de personnel.

ÉTAPE 3 – CALCUL DE LA NOTE FINANCIÈRE TOTALE. – On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 2 pour chaque période et chaque catégorie de personnel et on arrondira le total à la deuxième décimale près pour obtenir la note financière totale.

Un exemple d'évaluation financière à l'aide de la méthode 1 est fourni ci-joint. Se reporter au tableau 2 (pièce jointe 1 de la partie 4).

	TABLEAU 1			
ID des SPICT	CATÉGORIE DE PERSONNEL	NIVEAU		POINTS ATTRIBUÉS
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS	300(200 Points Contract Period, 50 points for each option period
MAXIMUM	I DE POINTS DE L'ÉVALUATION FINAN	NCIÈRE		2400

Méthode 2. – Cette méthode d'évaluation financière sera utilisée si moins de trois soumissions sont jugées recevables sur le plan technique.

ÉTAPE 1 – ATTRIBUTION DES POINTS. – Pour chaque période et chaque catégorie de personnel, les points seront attribués de la manière suivante et arrondis à la deuxième décimale près.

<u>Taux quotidien ferme le plus bas proposé</u> x points attribués (voir tab. 1 ci-dessus)

RFP: 2B0KB-17-2482

Taux quotidien ferme proposé par le soumissionnaire

Le soumissionnaire ayant proposé le plus faible taux journalier ferme se verra attribuer les points prévus dans le tableau 1 ci--dessus.

ÉTAPE 2 – CALCUL DE LA NOTE FINANCIÈRE TOTALE. – On additionnera les points attribués à l'ÉTAPE 1 pour chaque période et chaque catégorie de personnel et on arrondira le total à la deuxième décimale près pour obtenir la note financière totale.

4.4 Méthode de sélection

La ou les soumissions recevables sur le plan technique (trois au plus) obtenant la note totale la plus élevée seront recommandées pour l'attribution d'un contrat. La note technique finale possible est de 70, tandis que la note financière finale possible est de 30.

i) Calcul de la note technique finale. – On calculera la note technique finale pour chaque soumission recevable sur le plan technique en convertissant la note technique totale obtenue pour les critères techniques cotés à l'aide de la formule suivante (le résultat est arrondi à la deuxième décimale près).

Note technique totale x 70 = Note technique finale Maximum de points techniques (635 points)

ii) Calcul de la note financière finale. – On calculera la note financière finale pour chaque soumission recevable sur le plan technique en convertissant la note financière totale obtenue pour l'évaluation financière à l'aide de la formule suivante (le résultat est arrondi à la deuxième décimale près).

Note financière totale x 30 = Note financière totale Maximum de points financiers (2400 points)

iii) Calcul de la note totale du soumissionnaire. – On calculera la note totale du soumissionnaire pour chaque soumission recevable sur le plan technique selon la formule suivante.

Note technique finale + note financière finale = Note totale du soumissionnaire

Il convient de souligner que l'attribution d'un contrat est assujettie au processus d'approbation interne du Canada, ce qui comprend l'approbation du financement correspondant au montant du contrat prévu. Même si l'on a recommandé d'attribuer le contrat à un soumissionnaire, l'attribution de ce contrat doit être soumise au processus d'approbation interne, conformément aux politiques du Canada. Si cette approbation n'est pas accordée, aucun contrat ne sera attribué.

Si des soumissionnaires obtiennent la même note totale, celui ou ceux qui auront obtenu la note financière finale la plus élevée (jusqu'à concurrence de trois soumissionnaires) seront classés au premier rang.

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4

RFP: 2B0KB-17-2482

EXEMPLE D'ÉVALUATION FINANCIÈRE À L'AIDE LA MÉTHODE 1

Catégorie de personnel	Points attribués	Soumissi	onnaire 1	Soumissi	onnaire 2	Soumissi	onnaire 3
		1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année	1 ^{re} année	2 ^e année
Analyste programmeur	150 (75 points. par année)	400 \$	400 \$	420 \$	450 \$	450 \$	450 \$
Analyste des activités	100 (50 points. par année)	600 \$	600 \$	600 \$	620 \$	650 \$	820 \$
Gestionnaire de projet	50 (25 points. par année)	555 \$	900 \$	750 \$	800 \$	700 \$	800 \$
TOTAL	300						

	TABLISSEMENT DES MÉDIANES INFÉRIEURES ET SUPÉRIEURES POUR CHAQUE CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNEL
(Médiane 1)	En ce qui concerne la catégorie des programmateurs, la médiane de la 1 ^{re} année serait 420 \$. La limite médiane inférieure serait 336 \$ et la limite médiane supérieure serait 546 \$.
(Médiane 2)	En ce qui concerne la catégorie programmateurs, la médiane de la 2 ^e année serait 450 \$. La limite médiane inférieure serait 360 \$ et la limite médiane supérieure serait 585 \$.
(Médiane 3)	En ce qui concerne la catégorie des analystes des activités, la médiane de la 1 ^{re} année serait 600 \$. La limite médiane inférieure serait 480 \$ et la limite médiane supérieure serait 780 \$.
(Médiane 4)	En ce qui concerne la catégorie des analystes des activités, la médiane de la 2 ^e année serait 620 \$. La limite médiane inférieure serait 496 \$ et la limite médiane supérieure serait 806 \$.
(Médiane 5)	En ce qui concerne la catégorie des gestionnaires de projet, la médiane de la 1 ^{re} année serait 700 \$. La limite médiane inférieure serait 560 \$ et la limite médiane supérieure serait 910 \$.
(Médiane 6)	En ce qui concerne la catégorie des gestionnaires de projet, la médiane de la 2 ^e année serait 800 \$. La limite médiane inférieure serait 640 \$ et la limite médiane supérieure serait 1 040 \$.

ÉTAPE 2 – ATTRIBUTION DES POINTS		
Soumissionnaire 1		
Analyste programmeur (1 ^{re} année)	75 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)	
Analyste programmeur (2 ^e année)	75 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)	
Analyste des activités (1 ^{re} année)	50 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)	
Analyste des activités (2 ^e	50 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)	



année)	
Gestionnaire de projet (1 ^{re} année)	0 point (en dehors de la fourchette des médianes inférieure et supérieure)
Gestionnaire de projet (2 ^e année)	22 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 800 \$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 900 \$) multiplié par 25 points
Soumissionnaire 2	
Analyste programmeur (1 ^{re} année)	71 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 400 \$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 420 \$) multiplié par 75 points
Analyste programmeur (2e année)	67 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 400 $\$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 450 $\$) multiplié par 75 points
Analyste des activités (1re année)	50 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)
Analyste des activités (2e année)	48 points, d'après le calcul suivant = (taux le plus bas de 600 $\$$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 620 $\$$) multiplié par 50 points
Gestionnaire de projet (1re année)	23 points, d'après le calcul suivant = (taux le plus bas de 700 \$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 750 \$) multiplié par 25 points
Gestionnaire de projet (2e année)	25 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)
Soumissionnaire 3	
Analyste programmeur (1re année)	67 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 400 \$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 450 \$) multiplié par 75 points
Analyse programmeur (2 ^e année)	67 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 400 $\$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 450 $\$) multiplié par 75 points
Analyste des activités (1re année)	46 points, d'après le calcul suivant : (taux le plus bas de 600 $\$$ / Taux proposé par le soumissionnaire de 650 $\$$) multiplié par 75 points
Analyste des activités (2e année)	0 point (en dehors de la fourchette des médianes inférieure et supérieure)
Gestionnaire de projet (1re année)	25 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)
Gestionnaire de projet (2e année)	25 points (taux le plus bas dans la fourchette des médianes inférieure et supérieure)

ÉTAPE 3 – CALCUL DE LA NOTE FINANCIÈRE TOTALE

Soumissionnaire 1

75 + 75 + 50 + 50 + 0 + 22 =Total de 272 points sur un total possible de 300 points

Soumissionnaire 2

71 + 67 + 50 + 48 + 23 + 25 =Total de 284 points sur un total possible de 300 points

Soumissionnaire 3

67 + 67 + 46 + 0 + 25 + 25 = Total de 230 points sur un total possible de 300 points

ATTACHEMENT 2

PIÈCE JOINTE 2

1 Évaluation technique

1. 1.1.1a Critères techniques obligatoires DE L'ENTREPRISE

Le titulaire d'un AMA pour des SPICT doit se conformer aux exigences obligatoires énoncées ci-dessous.

RFP: 2B0KB-17-2482

Cette liste de qualifications est essentielle et l'entrepreneur doit la respecter pour réaliser les tâches exigées et fournir les produits livrables définis dans le présent énoncé des travaux. L'information fournie à propos de l'entrepreneur proposé doit clairement décrire la manière dont chacune des qualifications de la liste est respectée. Si la description demandée à l'égard d'une qualification n'est pas fournie, cette dernière sera considérée comme étant « non respectée ». Sur demande, l'entrepreneur doit fournir des exemples et des renseignements de référence (pouvant faire l'objet d'une vérification) sur leur expérience en ce qui concerne ce qui suit :

Le soumissionnaire doit inclure un curriculum vitæ à jour pour la ressource proposée.

Dans le but de faciliter la préparation et l'évaluation des soumissions, les soumissionnaires doivent élaborer et présenter leur proposition à l'aide des tableaux fournis. Lorsqu'ils remplissent les grilles des ressources, les soumissionnaires doivent indiquer les renseignements précis qui démontrent le respect des critères exigés et préciser le renvoi au numéro de page du curriculum vitæ afin que l'évaluateur puisse vérifier ces renseignements. Les tableaux ne doivent pas contenir toutes les informations du projet provenant du curriculum vitæ. Il faut uniquement fournir l'information demandée.

Les renseignements relatifs à l'expérience de la ressource doivent être indiqués clairement : le nom de l'entreprise, la durée en mois, les dates de début et de fin, le nom du contrat et le numéro de téléphone d'une personne-ressource pour chaque projet ou contrat à compter de la clôture de la soumission.

Au cas où les échéanciers de deux ou plusieurs projets ou expériences se chevaucheraient, la durée commune à chaque projet ou expérience ne doit pas être comptabilisée plusieurs fois.

Exigences ministérielles obligatoires	Respectées	Renvoi au
	(O/N)	curriculum vitæ
O1 – Stabilité de l'entreprise		
Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins trois (3) contrats		
dans le domaine de la gestion de l'information et des technologies de		
l'information (GI-TI), dont au moins un auprès d'un client		
gouvernemental (gouvernement fédéral ou provincial). L'entrepreneur		
doit s'assurer de fournir un administrateur de système en guise de		
soutien d'un environnement d'ordinateurs centraux.		
Pour chacun des contrats mentionnés :		
a. la valeur du contrat doit être d'au moins 500 000 \$ CAD ayant fait		
intervenir au moins trois (3) ressources.		
b. le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants sur les		
contrats déterminés :		
c. les numéros de contrat;		
d. le client (avec les coordonnées : le nom, le titre, le numéro de		
téléphone et le courriel);		
e. la date d'attribution;		

un total de trois (3) curriculum vitæ):

Administrateur de système – Ordinateur central sous z/OS –

RFP: 2B0KB-17-2482 Canada f. les valeurs contractuelles (sans les années d'option); g. le contrat doit avoir été attribué au moins un (1) an avant la date de clôture de la présente soumission et au plus tard 15 ans après la date de clôture de la présente soumission; O2 - Résumés de contrat Le soumissionnaire doit fournir deux (2) résumés de contrat écrits qui décrivent l'expérience passée ou présente du soumissionnaire du soutien aux administrateurs de système dans un environnement d'ordinateurs centraux pour des organisations clientes au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque résumé de contrat, il est nécessaire de fournir une lettre de recommandation signée par le client afin d'attester les renseignements qu'il contient a. la valeur du contrat doit être d'au moins 500 000 \$ CAD; b. le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants sur les contrats indiqués : c. les numéros de contrat; d. le client (avec les coordonnées : le nom, le titre, le numéro de téléphone et le courriel); e. la date d'attribution: f. les valeurs contractuelles (sans les années d'option non exercées); Note: Un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes n'est ni un contrat ni un projet. Toute référence associée à ce type de document ne sera donc pas acceptée dans le but d'évaluer l'expérience tirée d'un contrat ou d'un projet. Par exemple, si le soumissionnaire cite en référence son numéro d'AA des SPICT en guise de preuve de l'expérience aux termes des critères d'évaluation, le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne se rapporte pas à un contrat ou à un projet particulier. Le soumissionnaire devait être entrepreneur principal et non soustraitant. Il doit donc avoir directement conclu le contrat avec le client. Si le soumissionnaire devait, d'après son contrat, effectuer le travail d'une autre entité l'ayant déjà réalisé selon son propre contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme entrepreneur principal. Par exemple, A (le client) a contracté les services de B. B, en retour, a obtenu un contrat avec C pour fournir une partie ou la totalité des services à A. Dans cet exemple, B est l'entrepreneur principal et C est le sous-traitant. Pour chaque résumé de contrat, le soumissionnaire doit clairement indiquer: 1. le nom de l'organisation cliente; 2. une brève description des services de soutien fournis, notamment : (a) objectifs du projet (EDT); (b) les catégories de ressources fournies; (c) les dates concernant le projet et sa durée; (d) la valeur du projet en dollars facturable au soumissionnaire: Chaque description de contrat ne doit pas dépasser deux (2) pages. O3 - Ressources du soumissionnaire Le soumissionnaire doit inclure dans sa proposition un (1) curriculum vitæ et les coordonnées pour chaque ressource cotée suivante (pour

Niveau 3	
Administrateur de système – Ordinateur central sous z/Linux –	
Niveau 3	
Administrateur de système – Ordinateur central sous	
Websphere / MQ – Niveau 3	
O4 – Le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité	
d'installation secrète au moment de la présentation de la soumission.	
Nom du soumissionnaire indiqué sur le formulaire de demande	
d'autorisation de sécurité	
 Niveau de l'autorisation de sécurité obtenue 	
Numéro de dossier	
ı	

1.1.2 Critères techniques cotés d'entreprise

Dans cette section, les qualifications, l'expérience pertinente et l'expertise du personnel proposé doivent être détaillées. L'expérience de chaque ressource proposée doit être clairement indiquée dans un résumé ou une description des projets antérieurs accomplis en précisant le lieu de réalisation des travaux et le client. Pour être jugé conformé afin de passer aux critères techniques de ressources, il faut obtenir un minimum de 70 %.

Critères d'évaluation techniques cotés par points de l'entreprise

		NI I	Réponse du s	oumissionnaire
Nº de critère	V° de Critères	Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	Section ou page des références dans la proposition du soumissionnaire
C.1	Le soumissionnaire doit indiquer toute son expérience facturable (en dollars) de la prestation de services professionnels d'ordinateur central concernant les contrats des 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente demande de soumission, et ce à l'aide de l'annexe B de la pièce jointe 2. Le soumissionnaire se verra attribuer des points comme suit pour la valeur totale facturable indiquée : De 500 000 \$ jusqu'à 750 000 \$ – 35 points De 750 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 40 points 1 million de dollars et plus – 45 points	45		

Canada Réponse du soumissionnaire **Nombre** Section ou page Nº de maximal Justification **Critères** des références critère de de la dans la points conformité proposition du technique soumissionnaire C2. Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission. Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence qui démontrent pleinement l'expérience de son entreprise concernant ce qui suit : Administrateur de système – Ordinateur central avec z/OS Jusqu'à 20 points selon les valeurs suivantes 20 en dollars: 500 000 \$ < 750 000 \$ - 15 points De 750 000 \$ jusqu'à < 1 million de dollars -18 points 1 million de dollars et plus - 20 points Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats. Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de l'entreprise en réponse au critère O2 (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise). C3. Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels 15 connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission. Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence

qui démontrent pleinement l'expérience de

son entreprise concernant ce qui suit :

		Nombre	Réponse du s	oumissionnaire
Nº de critère	Nº de Critères		Justification de la conformité technique	Section ou page des références dans la proposition du soumissionnaire
	Administrateur de système – Ordinateur central sous zLinux			
	Jusqu'à 15 points selon les valeurs suivantes en dollars :			
	De 500 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 10 points			
	Plus d'un (1) million de dollars – 15 points			
	Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats. Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de l'entreprise en réponse au critère O2. (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise)			
C4.	Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission.			
	Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence qui démontrent pleinement l'expérience de son entreprise concernant ce qui suit :			
	 Administrateur de système – Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS 	15		
	Jusqu'à 15 points selon les valeurs suivantes en dollars :			
	De 500 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 10 points			
	Plus d'un (1) million de dollars – 15 points			
	Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats. Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de			

		Nombro	Réponse du soumissionnai	
Nº de critère	e Critères max	Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	Section ou page des références dans la proposition du soumissionnaire
	l'entreprise en réponse au critère O2. (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise)			
C5.	Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission.			
	Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence qui démontrent pleinement l'expérience de son entreprise concernant ce qui suit :			
	 Administrateur de système – Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS 	45		
	Jusqu'à 15 points selon les valeurs suivantes en dollars :	15		
	De 500 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 10 points			
	Plus d'un (1) million de dollars – 15 points			
	Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats. Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de l'entreprise en réponse au critère O2. (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise)			
C6.	Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission.	15		
	Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence qui démontrent pleinement l'expérience de			

Shared Services Services partagés
Canada Canada

			Réponse du s	oumissionnaire
Nº de critère	Critères	Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	Section ou page des références dans la proposition du soumissionnaire
	son entreprise concernant ce qui suit :			
	Administrateur de système – Stockage sur ordinateur central			
	Jusqu'à 15 points selon les valeurs suivantes en dollars :			
	De 500 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 10 points			
	Plus d'un (1) million de dollars – 15 points			
	Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats. Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de l'entreprise en réponse au critère O2. (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise)			
C7.	Le soumissionnaire doit prouver sa capacité à fournir des services professionnels d'ordinateur central pour le soutien opérationnel des systèmes d'ordinateur central sous z/OS de Services partagés Canada/TPSGC ainsi que des logiciels connexes dans les 10 années ayant précédé la date de clôture de la présente soumission.			
	Le soumissionnaire se verra attribuer des points en indiquant des projets de référence qui démontrent pleinement l'expérience de son entreprise concernant ce qui suit :			
	 Administrateur de système – Messagerie et transactions – WebSphere/MQ sur ordinateur central 	15		
	Jusqu'à 15 points selon les valeurs suivantes en dollars :			
	De 500 000 \$ jusqu'à 1 million de dollars – 10 points			
	Plus d'un (1) million de dollars – 15 points			
	Pour être acceptés, les projets de référence indiqués par le soumissionnaire doivent être associés à un maximum de dix (10) contrats.			

		Namahwa	Réponse du s	oumissionnaire
Nº de critère	Critères	Nombre maximal de points	Justification de la conformité technique	Section ou page des références dans la proposition du soumissionnaire
	Deux des contrats doivent être liés aux contrats servant à démontrer l'expérience de l'entreprise en réponse au critère O2. (voir les critères d'évaluation techniques obligatoires de l'entreprise)			

NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	150		
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS	105		
Points obtenus			
Note : Les soumissions qui n'obtiennent pas au moins 105 points seront rejetées.			

Administrateur de système Nom de la ressource :	Niveau 3	Ordinateur central sous z/OS
Critères d'évaluation obliga	ntoires	

7(a). Administrateur de système principal – Ordinateur central z/OS – Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la programmation de systèmes sur des ordinateurs centraux IBM. Elle doit donc connaître les utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et IBM.		
O2. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande		

de soumissions) de l'installation ou de la migration de mises à niveau de z/OS.	
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des systèmes z/OS, ce qui comprend la définition des paramètres, le langage de traitement des données, la tenue à jour des profils et la gestion du catalogue.	
O4. La ressource proposée doit justifier de plus de dix ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la date de clôture de la présente demande de soumissions) de la résolution des problèmes de production, y compris ceux liés à la performance et au langage de traitement de données, et de l'analyse du vidage du système.	
O5. La ressource proposée doit justifier de plus de dix ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la date de clôture de la présente demande de soumissions) de la tenue à jour de z/OS et des produits connexes au moyen du produit de maintenance SMP d'IBM.	
O6. La ressource proposée doit justifier de plus de quatre (4) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la détermination des problèmes de rendement, de l'amélioration du rendement et de l'application de stratégies	

RFP: 2B0KB-17-2482	

de définition des exigences fonctionnelles dans un environnement zSeries.	

7(b). Administrateur de système principal – Ordinateur central z/OS – Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la résolution de conflits entre clients et assistants techniques : (maximum de 40 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points	20		
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec des équipes zSeries en vue de respecter des lignes directrices de projet ou d'ordre technique : (maximum de 20 points) De 3 à 5 projets = 5 points De 6 à 10 projets = 10 points De 11 à 15 projets = 15 points 16 projets ou plus = 20 points	20		
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les clients pour confirmer les exigences d'utilisation et recommander des pratiques exemplaires : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points	20		

produits tiers fournis par des fournisseurs indépendants de logiciels (CA, BMC, Compuware, etc.) dans un environnement

RFP: 2B0KB-17-2482 Canada Canada C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat connaît la gestion des services de la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL) et les processus de gestion 10 des changements d'ITIL: (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus : 10 points C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la présentation de formation polyvalente et du transfert de connaissances : (maximum de 20 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF). 40 (maximum de 40 points) De 1 à 3 ans = 10 points De 4 à 6 ans = 20 points 6 ans et plus: 40 points C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de 40 soumissions) de l'installation, de la maintenance et du soutien de

zSeries. (maximum de 40 points)		
 De 1 à 3 ans = 10 points De 4 à 6 ans = 20 points 6 ans et plus : 40 points 		
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	170	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE	119	

Administrateur de système	Niveau 3	Ordinateur central sous z/Linux
Nom de la ressource :		

6(c). Administrateur de système principal – Ordinateur central zLinux – Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la programmation avec le système zVM ou zLinux sur un système de production d'ordinateur central z/VM ou zBX.		
O2. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien avec DIRMAINT et RACF pour les sous-systèmes z/VM.		
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) d'un environnement zVM SSI Cluster.		

l'application de stratégies d'amélioration du rendement.

Canada O4. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités. O5. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des systèmes z/VM et zLinux, y compris les produits connexes, à l'aide des produits de maintenance du fournisseur. O6. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la détermination des problèmes de rendement et de

RFP: 2B0KB-17-2482

6(d). Administrateur de système principal – Ordinateur central zLinux – Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience, en tant que responsable du soutien principal, de l'installation, de la maintenance et de l'administration des systèmes invités Linux dans un environnement de production zBX et/ou z/VM.	20		

		,
(maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points		
C2. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien des invités virtuels sur Linux :		
	20	
 (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points 		
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience du soutien de DB2 LUW ou d'Oracle dans un environnement Linux : (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points	20	
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation et de la maintenance de SLES 11 SP3 (ou d'une version ultérieure), de SLES 12 SP1 ou de Redhat 6 ou 7 sur s390x : (maximum de 20 points) De 6 à 12 mois = 5 points De 12 à 18 mois = 10 points De 18 à 24 mois = 15 points 24 mois = 20 points	20	
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat	10	

possède de l'expérience de l'installation, de la maintenance et de l'administration de systèmes de zLinux avec stockage pour ordinateurs centraux et canaux de fibres optiques : (maximum de 40 points) De 5 à 8 ans = 5 points 8 ans et plus: 10 points C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la mise au point et de l'application de procédures de sauvegarde et de reprise de s390x Linux ou zVM avec des outils personnalisés ou des outils 20 commerciaux (COTS) des fichiers du système d'exploitation : (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien du SGBDR et des applications exploitant le protocole TCP/IP (et non les hyperconnecteurs) ainsi que des interrupteurs v 20 commandés par zVM RACF: (maximum de 20 points) De 5 à 8 ans = 10 points 8 ans et plus = 20 points C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise 20 dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien des systèmes zBX

ou zVM en utilisant la console de gestion du matériel (Hardware Management Console) d'IBM Z-Series : (maximum de 20 points) De 5 à 8 ans = 10 points ans et plus = 20 points		
C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien de RACF, DIRMAINT et PERFSVM pour zVM: (maximum de 20 points) De 5 à 10 ans = 10 points 10 ans et plus = 20 points	20	
C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de REXX ou de BASH/KSH/CSH afin d'écrire des scripts et des EXEC pour zVM et Linux : (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points	20	
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	190	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE (70 %)	133	

Administrateur de système	Niveau 3	WebSphere/MQ sur ordinateur centra
Nom de la ressource :		

4(a). Administrateur de système – WebSphere/MQ sur ordinateur central – Tableaux des critères obligatoires

	Exigences obligatoires	Réponse du	ı soumissionnaire
Nº de critère	Administrateur de système – Messagerie et transactions sur ordinateur central – WebSphere/MQ sur ordinateur central	Respecté (oui/non)	Renvoi à la soumission
01	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience, en tant qu'administrateur de système, des technologies z/OS.		
02	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de WebSphere/MQ Series dans un environnement d'ordinateur central sous z/OS. Le soumissionnaire doit fournir, à titre		
	de référence, le nom d'un client d'un projet (le projet doit avoir duré au moins trois (3) ans) qui servira à valider l'expérience déclarée. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet de référence : nom, titre, organisation du client, numéro de téléphone et adresse courriel.)		

4(b). Administrateur de système – WebSphere/MQ sur ordinateur central – Tableaux des critères cotés

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
C1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins trois (3) ans d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, de Visual Age	15		

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	PACBASE.			
	(maximum de 15 points)			
	 1 an = 5 points 2 ans = 8 points 3 ans et plus = 15 points 			
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de CICS et CTG sous z/OS ou OS390.			
	(maximum de 15 points)	15		
	 De 1 à 2 ans = 5 points De 3 à 4 ans = 8 points 5 ans et plus = 15 points 			
C3	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'installation de mises à niveau des versions de WebSphere/MQ et/ou de correctifs à ces versions sur une infrastructure hôte d'ordinateur central z/OS. (WAS version 5.0 ou ultérieure et MQ version 6.0 ou ultérieure)	10		
	1 mise à niveau ou correctif apporté à une version = 2 points			
	2 mises à niveau ou correctifs apportés à une version = 4 points			
	3 mises à niveau ou correctifs (ou plus) apportés à une version = 10 points			
C4	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de la conception de gestionnaires de déploiement WAS et de serveurs d'applications WebSphere, y compris les serveurs d'application de fédération sur z/OS et les serveurs HTTP/APACHE sur z/OS.	15		
	(maximum de 15 points) De 1 à 4 ans = 5 points			
	 De 1 à 4 ans = 3 points De 5 à 6 ans = 10 points 7 ans et plus = 15 points 			

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
C5	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et IBM. (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C6	 4 ans et plus = 10 points Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF et ITCAM). (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points 	10		
C7	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'utilisation ou du soutien d'un des logiciels/langages cidessous sur la plate-forme z/OS: • TCPIP exécuté sur un réseau d'ordinateurs centraux (serveur de communication z/OS) • Logiciel d'automatisation d'ordinateurs centraux (p. ex. SA390) • Agent de CA SiteMinder ASA pour z/OS • Serveur Web (SW) IHS (serveur HTTP V5R3M0) • Application Diagnostics ITCAM • Serveur Liberty • Java • Jython	10		

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	• Python			
	• REXX			
	1 point pour chacun, maximum de 10 points			
C8	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la prestation de services d'assistance technique spécialisée en matière de planification, d'ingénierie, de sécurité et d'architecture lors de la conception d'applications WebSphere. (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C9	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les utilisateurs pour confirmer les exigences d'utilisation et fournir des garanties en matière de pratiques exemplaires : (maximum de 15 points) De 2 ans à 3 ans : 4 points De 4 à 5 ans : 8 points De 6 à 7 ans = 10 points 8 ans et plus = 15 points	15		
C10	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de SMP/E. (maximum de 10 points)	10		
	■ De 1 à 3 ans = 5 points			

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	4 ans et plus = 10 points			
C11	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités sur WAS/MQ, sous z/OS). 1 exercice = 1 point 2 exercices = 2 points 3 exercices = 3 points 4 exercices ou plus = 5 points	5		

NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	125
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS	87
(p. ex. 70 % du nombre maximal de points disponibles)	
Points obtenus	

Catégorie de re	Catégorie de ressources		Catégorie de Personnel	Maxi Poi		Minimal Points
Corporate Exigeces	cotees			15	0	105
Administrateur de sy	ystème	3	Ordinateur central sous z/OS	17	0	119
Administrateur de sy	ystème	3	Ordinateur central sous z/Linux	19	0	133
Administrateur de système		3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	12	5	87
Tot		al		63	5	
Points obtenus						
Corporate Exigeces cotees						
Administrateur de système 3		Ordinateur central sous z/OS				
Administrateur de système 3		Ordinateur central sous z/Linux				
Administrateur de système	;	Ordinateur cen WebSphere				
POINTS OBTENUS						



PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

RFP: 2B0KB-17-2482

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations exigées avec la soumission

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission, mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux – Attestation

- (a) En vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF), certains fournisseurs soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (toutes taxes applicables incluses) doivent s'engager officiellement à mettre en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est assujetti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.
- (b) Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible sera déclarée non recevable.
- (c) Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes (d)(i) ou (ii) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.
- (d) On demande que chaque soumissionnaire d'attester comme suit sa situation :
 - (i) n'est pas assuietti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel au Canada;
 - (ii) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
 - (iii) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés permanents ou plus à plein temps ou à temps partiel au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est exigée;
 - (iv) est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide (c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

(e) Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC : http://www.hrsdc.gc.ca/en/gateways/topics/wzp-gxr.shtml.

RFP: 2B0KB-17-2482

1.2 Attestation pour ancien fonctionnaire

- (a) Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.
- (b) Aux fins de cette clause,
 - (i) « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
 - (A) un individu;
 - (B) un individu qui s'est incorporé;
 - (C) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
 - (D) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
 - (ii) « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.
 - (iii) « pension » signifie, dans le contexte de la formule de réduction des honoraires, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension dans la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.
- (c) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension tel qu'il est défini cidessus, il doit fournir l'information suivante :
 - (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
 - (ii) la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou du départ à la retraite.
- (d) Si le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs, il doit fournir l'information suivante :
 - (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
 - (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
 - (iii) la date de la cessation d'emploi;
 - (iv) le montant du paiement forfaitaire:
 - (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
 - (vi) la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines:
 - (vii) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.
- (e) Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée.

(f) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que l'information fournie par le soumissionnaire pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.

RFP: 2B0KB-17-2482

1.3 Statut et disponibilité du personnel

- (a) En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa réponse aux autorisations de tâches sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'il est exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans l'autorisation de tâches ou au moment convenu avec ces derniers. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne désignée dans l'autorisation de tâches, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison du remplacement et fournir le nom, les qualifications et l'expérience du remplaçant proposé. Aux fins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.
- (b) Si le soumissionnaire a proposé une personne qui n'est pas son employé, en déposant une soumission, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

1.4 Études et expérience

- (a) Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne qu'il a proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.
- (b) Chacune des ressources proposées doit répondre aux exigences minimales relatives à l'expérience qui sont précisées dans l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) et qui s'appliquent à la catégorie pour laquelle elle est proposée. Le titulaire de l'AMA reconnaît que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se réserve le droit de vérifier tous les renseignements fournis à cet égard avant la date d'attribution du contrat et pendant l'exécution du contrat, et que toute proposition contenant de fausses déclarations pourrait être déclarée non recevable ou faire l'objet de mesures jugées pertinentes par la ministre.

1.5 Attestation linguistique – la maîtrise de l'anglais est essentielle

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste que, s'il obtient un contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission devra pouvoir s'exprimer couramment en anglais. On entend par couramment que les ressources proposées peuvent communiquer verbalement et par écrit sans aide et en faisant peu d'erreurs.

1.6 Code de conduite et attestations

En déposant une soumission, le soumissionnaire atteste, en son nom et en celui de ses affiliés, qu'il respecte la clause « Code de conduite et attestations » des instructions uniformisées. La documentation connexe mentionnée ci-après aidera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste être informé, de même que ses affiliés, du fait que

le Canada pourra demander d'autres renseignements, attestations, formulaires de consentement, etc. prouvant son identité ou son admissibilité. Le Canada pourra aussi vérifier tous les renseignements fournis par le soumissionnaire, y compris sur les actions et déclarations de culpabilité indiquées aux présentes, en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. Le Canada déclarera une soumission non recevable s'il constate soit que les renseignements demandés sont manquants ou inexacts, soit que les renseignements contenus dans les attestations précisées aux présentes sont faux, à quelque égard que ce soit, après vérification par lui. Le soumissionnaire et ses affiliés devront également demeurer libres et quittes des actions ou condamnations précisées aux présentes pendant la période de tout contrat découlant de cette demande de soumissions.

RFP: 2B0KB-17-2482

Les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur soumission la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire (voir l'annexe D). Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant qu'entreprise à propriétaire unique, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir le nom du propriétaire avec leur soumission. Les soumissionnaires soumissionnant à titre de sociétés, sociétés de personnes, entreprises ou associations de personnes n'ont pas à fournir de liste de noms. Si les noms requis n'ont pas été fournis avant l'achèvement de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. À défaut de fournir ces noms dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l'attribution d'un contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229) (http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce, dans le délai prescrit. À défaut de fournir les formulaires de consentement dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES **EXIGENCES**

1. Exigences relatives à la sécurité

- 1.1 À la date de clôture de la demande de soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées:
 - (a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valide, comme il est indiqué à la partie 7 - Clauses du contrat subséquent;
 - (b) les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder chacune une attestation de sécurité au niveau exigé dans la Partie 7. Clauses du contrat subséquent;
 - (c) le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements dont l'accès est réglementé.
- 1.2 Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le document « Exigences de sécurité dans les demandes de soumissions de TPSGC - Instructions pour les soumissionnaires » (http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/app-acq/lc-pl/lc-pl-fra.html#a31) sur le site Web Documents uniformisés d'approvisionnement ministériels.

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

RFP: 2B0KB-17-2482

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur devra exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux, qui se trouve à l'annexe A.

- 2. Autorisation de tâches (AT)
- (a) **Objet de** l'autorisation de tâches : Les services à fournir sur demande dans le cadre de ce contrat seront commandés par le Canada au moyen de l'appendice B de l'annexe B Formulaire d'acceptation et d'autorisation de tâches (« Formulaire d'AT »).
- (b) **Processus d'AT**: Les processus relatifs à l'établissement, aux réponses, à l'évaluation et à l'approbation des AT sont décrits à l'appendice A de l'annexe B.
- (c) Autorisation d'émettre une AT : L'autorité contractante sera la seule personne qui pourra émettre des autorisations de tâches.
- (d) Frais pour travaux liés à une AT : L'entrepreneur ne doit pas facturer au Canada les coûts excédant le prix établi dans l'AT à moins que le Canada n'ait apporté une modification à l'AT autorisant les dépenses supplémentaires. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement aux dessins, ou pour toute modification ou interprétation des tâches, à moins qu'ils aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.
- (e) **Propositions de prix des AT**: L'entrepreneur doit présenter une proposition de prix recevable en réponse à chaque formulaire d'AT que le Canada lui adresse. En plus des autres droits du Canada de résilier le contrat, le Canada peut immédiatement, et sans autre préavis, résilier le contrat pour défaut si, pendant la période du contrat, l'entrepreneur n'a pas, à au moins trois reprises, fourni de réponse ou de propositions de prix recevables après avoir reçu un formulaire d'AT. Une proposition de prix recevable doit être soumise dans le délai indiqué dans le formulaire d'AT et respecter toutes les exigences de l'AT émise, y compris préciser le nombre de ressources qui respectent les exigences minimales en matière d'expérience et d'autres exigences des catégories de personnel indiquées dans l'AT, et les prix ne doivent pas dépasser les taux de l'annexe A.
- (a) Regroupement d'AT pour des raisons administratives : Pour des raisons administratives, le contrat peut être modifié de temps en temps afin de refléter l'ensemble des AT émises et approuvées par le Canada à ce jour et de documenter le travail effectué dans le cadre de ces AT.
- (b) Rapports d'AT : L'entrepreneur doit soumettre à l'autorité contractante un rapport trimestriel sur les AT indiquant toutes les AT qui ont été attribuées au cours du trimestre et leur valeur en dollars.
- (c) **Période des services** : Aucune autorisation de tâche ne peut être attribuée après la date d'échéance du contrat.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions indiquées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont énoncées dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

4.0 Conditions générales

Le document 2003 (2016-04-04) Conditions générales – besoins plus complexes de services, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

RFP: 2B0KB-17-2482

4.2 Conditions générales supplémentaires

4006 (2010-08-16) Le document s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

5.0 Exigences relatives à la sécurité

Exigences de sécurité pour les fournisseurs canadiens :

EXIGENCES DE SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS CANADIENS : DOSSIER DE TPSGC N° COMMON-PS-SRCL#6

L'entrepreneur ou l'offrant doit, en tout temps pendant l'exécution du contrat, de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, posséder une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) valide, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une **COTE DE FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions suivantes :

Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et Guide de sécurité (s'il y a lieu), joints à l'annexe __c__;

du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

6.0 Durée du contrat

6.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 30-Avril-2020.

6.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux périodes supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que, pendant la période prolongée du contrat, il soit payé conformément aux dispositions applicables prévues dans la section Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins quinze jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

RFP: 2B0KB-17-2482

7. Responsables

7.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le présent contrat est :

Nom: Julie -Bampton

Titre: Gestionnaire, opérations d'approvisionnement

Services partagés Canada

Approvisionnement et relations avec les fournisseurs

Direction : Opérations d'approvisionnement

Adresse: 180, rue Kent, 8e étage, Ottawa (Ontario) K1G 4A8

Téléphone : 613-790-5915 Télécopieur : 613-948-0990

Courriel: julie.bampton@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification au contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou à instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

7.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (sera indiqué au moment de l'attribution du contrat)
--	---

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel ·

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

RFP: 2B0KB-17-2482

7.3 Représentant de l'entrepreneur (sera indiqué au moment de l'attribution du contrat)

8. Paiement

8.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera remboursé pour les	s coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés
dans l'exécution des travaux, établis co	onformément à la base de paiement à l'annexe B,, jusqu'à
une limitation des dépenses de	\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du
contrat). La taxe sur les produits et ser	rvices ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

8.2 Limitation des dépenses

- La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de ______\$. La taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
- 2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
 - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. soit dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,

selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

8.3 Vérification du temps

Le Canada pourra vérifier le temps imputé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le versement du paiement à ce dernier. Si la vérification est effectuée après le paiement. l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.

RFP: 2B0KB-17-2482

9. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Aucune facture ne peut être soumise avant que tous les travaux qui y figurent soient terminés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat aux fins d'attestation et de paiement.

10. Attestations

10.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

11. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur la liste.

- (a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2035 (2014-09-25) Conditions générales besoins plus complexes de services:
- (c) l'annexe A Énoncé des travaux;
- (d) I'annexe B, Base de paiement;

- (e) l'annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- (g) la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (inscrire la date de la soumission).

13. Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

RFP: 2B0KB-17-2482

14. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité au titre du contrat, ni ne la diminue.

15. Limitation de la responsabilité

1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants et leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement sur un délit civil ou sur un autre motif de poursuite. L'entrepreneur n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne le rendement ou l'inexécution du contrat, sauf dans les cas précisés dans cet article et dans tout autre article du contrat préétablissant des dommages-intérêts. L'entrepreneur est uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'entrepreneur a été avisé de la possibilité de ces dommages.

Responsabilité de la première partie :

- a. L'entrepreneur est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - i. toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'entrepreneur viole l'article des conditions générales intitulé « Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances »;
 - ii. toute blessure physique, y compris la mort.
- b. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur, qui touchent des biens personnels matériels ou des biens immobiliers qui sont la propriété du Canada, en sa possession, ou qui sont occupés par le Canada.
- c. Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, aux termes du contrat) qui concernent la technologie de l'information.
- d. L'entrepreneur est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un

paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées à l'alinéa (a) susmentionné.

RFP: 2B0KB-17-2482

- e. L'entrepreneur est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du contrat par l'entrepreneur et qui se rapportent à :
 - tout manquement aux obligations en matière de garantie en vertu du contrat, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;
 - ii. tout autre dommage direct, y compris tous les coûts directs identifiables engagés par le Canada pour faire appel à un autre entrepreneur dans le cadre des travaux, lorsque le contrat est résilié en partie ou en totalité pour manquement, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour cet alinéa ii) d'au moins 0,75 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du contrat dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 200 000 \$.
 - iii. En aucun cas, la responsabilité totale de l'entrepreneur aux termes de l'alinéa (e) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (comme défini plus haut) du contrat et 200 000 \$.
- f. Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'entrepreneur consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Ce dernier doit s'assurer de sauvegarder adéquatement ses documents et données.

3. Réclamations de tiers :

- a. Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers relativement au contrat, tel que stipulé dans un accord de règlement ou ultimement déterminé par une cour compétente, si la cour détermine que les parties sont conjointement et solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et directement responsable envers le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme ayant été la portion des dommages que la partie a causé au tiers. Aucun accord de règlement ne lie une partie, sauf si ses représentants autorisés l'ont approuvé par écrit.
- b. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, ce dernier doit rembourser au Canada le montant déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'entrepreneur des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré l'alinéa (a), en ce qui concerne les dommages-intérêts spéciaux, indirects ou consécutifs subis par des tiers et couverts par le présent article, l'entrepreneur est uniquement responsable de rembourser au Canada sa portion des dommages que le Canada doit payer à un tiers sur ordre d'une cour, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire relativement à la violation des droits de propriété intellectuelle, de blessures physiques à un tiers, y compris la mort, des dommages touchant les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers; toute charge ou toute réclamation sur toute portion des travaux; ou du manquement à l'obligation de confidentialité.
- c. Les parties sont uniquement responsables l'une devant l'autre des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite dans ce paragraphe 3.



16. Coentreprise

a. Les titulaires d'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) qui veulent soumettre leur proposition à titre de coentreprise doivent avoir déjà été qualifiés en vertu de l'AMA nº EN578-055605/C en tant que coentreprise.

RFP: 2B0KB-17-2482

- b. L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est et au'elle est formée des membres suivants : [tous les membres de la coentreprise nommés dans la soumission de l'entrepreneur seront indiqués].
- c. En ce qui a trait aux rapports entre les membres de la coentreprise, chacun d'eux adopte les conventions, fait les déclarations et offre les garanties suivantes (le cas échéant) :
 - a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de celle-ci pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au présent contrat;
 - (ii) en remettant un avis au membre représentant, le Canada sera réputé l'avoir remis à tous les membres de cette coentreprise:
 - (iii) toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant conformément au contrat seront réputées l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.
- d. Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de différend entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce différend influe de quelque façon que ce soit sur l'exécution des travaux.
- e. Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat dans son intégralité.
- f. L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (c.à-d., un changement dans le nombre de ses membres ou le remplacement d'un membre par une autre) constitue une affectation et est assujetti aux dispositions des conditions générales du contrat.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas constitué en coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, la présente clause doit être remplie au moyen des renseignements fournis dans sa soumission.

17. Services professionnels - Généralités

- a. L'entrepreneur doit fournir des services professionnels sur demande tels qu'ils sont précisés dans ce contrat. Lorsqu'un individu spécifique est requis pour effectuer un travail, l'entrepreneur devra s'assurer que le travail sera effectué par cet individu précisément identifié dans le contrat, et ce, à l'intérieur d'une période de 10 jours ouvrables à partir de la date d'attribution du contrat ou d'une autorisation de tâches (selon le document qui identifiera le premier que cette personne doit se présenter au lieu de travail). Lorsque cet individu n'est pas disponible pour effectuer le travail, le Canada pourrait décider de (i) exercer ses droits et recours en vertu du contrat ou de la loi (incluant la résiliation du contrat pour défaut), ou (ii) exiger que l'entrepreneur fournisse un remplacant pour cet individu spécifique selon les termes de la clause intitulée « Remplacement d'individus spécifiques » dans les conditions générales 2035. Cette obligation s'applique même si le Canada a apporté des modifications au matériel, au logiciel ou à tout autre aspect de l'environnement opérationnel du client. En ce qui a trait à toute catégorie de personnel donnée, tout remplaçant sera coté par le responsable technique et le pointage obtenu doit être égal ou supérieur.
- b. Si la ressource effectuant les travaux en vertu du contrat doit être remplacée (d'une manière conforme aux exigences de la section sur les conditions générales intitulée « Remplacement d'individus spécifiques »), l'entrepreneur doit fournir un remplaçant dans un délai de dix (10) jours ouvrables après le départ de la ressource (ou, lorsque le Canada a demandé le remplacement, dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant l'avis du Canada en la matière).
- c. Toutes les ressources fournies par l'entrepreneur doivent satisfaire les qualifications décrites dans le contrat (notamment celles relatives à l'expérience, aux titres professionnels, aux études et aux aptitudes linguistiques) et doivent avoir les compétences nécessaires pour offrir les

services requis selon les échéances précisées dans le contrat. Le remplacement d'une ressource doit être approuvé par le Canada au préalable.

RFP: 2B0KB-17-2482

- d. L'entrepreneur doit veiller à la surveillance de ses employés pour assurer un rendement satisfaisant et une progression des travaux conforme aux exigences du Canada. Un représentant de l'entrepreneur rencontrera régulièrement le responsable technique (d'après les indications du Canada) pour discuter du rendement de ses ressources et résoudre les problèmes en cours.
- e. Si l'entrepreneur ne remplit pas ses obligations en vertu du présent article, ou ne peut accomplir les tâches ou fournir les biens livrables décrits dans le contrat dans les délais prescrits, le Canada peut, indépendamment de toute autre mesure pouvant être prise par le Canada en vertu du contrat ou de la loi, informer l'entrepreneur de la nature de la défaillance et peut exiger que ce dernier fournisse au responsable technique, dans les dix (10) jours ouvrables, un plan écrit décrivant les mesures que l'entrepreneur entend prendre pour remédier au problème. L'entrepreneur doit préparer le plan et le mettre en œuvre à ses propres frais.

18. Préservation des supports électroniques

- a. L'entrepreneur doit soumettre à la détection électronique, à l'aide d'un progiciel mis à jour à intervalles réguliers, l'ensemble des supports électroniques utilisés dans l'exécution des travaux, en vue de détecter des virus électroniques et d'autres codes visant à causer des défectuosités, avant de s'en servir sur l'équipement du Canada. Il devra informer aussitôt le Canada si un support électronique utilisé dans le cadre des travaux renferme des virus informatiques ou d'autres codes visant à causer des défectuosités.
- b. Si, pendant le transport entre l'établissement de l'entrepreneur et le point de livraison précisé ou pendant qu'ils se trouvaient sous la garde de ce dernier, des renseignements et/ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus, y compris s'ils sont supprimés accidentellement, l'entrepreneur devra les remplacer à ses frais.

19. Déclarations et garanties

Dans sa soumission, l'entrepreneur a fait des déclarations à propos de l'expérience et de l'expertise des ressources qu'il propose, ce qui a donné lieu à l'attribution du contrat et à l'émission d'AT. L'entrepreneur déclare et atteste que toutes ces déclarations sont véridiques et reconnaît que le Canada s'est fondé sur ces déclarations pour lui attribuer le contrat [et lui assigner des travaux par l'intermédiaire des AT]. De plus, l'entrepreneur déclare et certifie qu'il a, et qu'il aura pendant la durée du contrat, ainsi que tout le personnel et les sous-traitants qui effectueront les travaux, les compétences, l'expérience et l'expertise nécessaires pour mener à bien les travaux conformément aux tâches décrites dans ce contrat et qu'il a (ainsi que le personnel et les sous-traitants) déjà rendu de pareils services à d'autres clients.

20. Conflit d'intérêts

- 1. Afin de protéger l'intégrité du processus d'approvisionnement, les soumissionnaires sont avisés que le Canada peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :
 - b. le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts;
 - c. le Canada juge que le soumissionnaire, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres soumissionnaires et que cela donne ou semble donner au soumissionnaire un avantage indu.
- 2 Le Canada ne considère pas, qu'en soi, l'expérience acquise par un soumissionnaire qui fournit ou a fourni les biens et services décrits dans la demande de soumissions (ou des biens et services

semblables) représente un avantage indu en faveur du soumissionnaire ou crée un conflit d'intérêts. Ce soumissionnaire demeure cependant assujetti aux critères énoncés plus haut.

RFP: 2B0KB-17-2482

Dans le cas où le Canada a l'intention de rejeter une soumission conformément au présent article, l'autorité contractante préviendra le soumissionnaire et lui donnera la possibilité de faire valoir son point de vue, avant de prendre une décision définitive. Les soumissionnaires ayant un doute par rapport à une situation particulière devraient contacter l'autorité contractante avant la date de clôture de la demande de soumissions. En soumissionnant, le soumissionnaire déclare qu'il n'est pas en conflit d'intérêts et qu'il ne bénéficie d'aucun avantage indu. Le soumissionnaire reconnaît que le Canada est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu.

21. Matériel et outils

Tout le matériel et tous les outils nécessaires à l'exécution des travaux, incluant les locaux à bureaux, les fournitures connexes, les appareils informatiques et l'équipement de téléphonie doivent être fournis par le fournisseur, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement par le responsable technique désigné.

22. Approvisionnement électronique et soutien en matière de paiement

ANNEXE A

RFP: 2B0KB-17-2482

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 TITRE

Services professionnels d'ordinateur central

2.0 BUT

Fournir des ressources techniques d'ordinateur central à SPC **en fonction des besoins** pour compléter et améliorer les compétences de programme actuelles dans le but d'appuyer la mise en œuvre des initiatives de transformation, des activités et des projets quotidiens.

La durée de l'entente est de trois (3) ans avec possibilité de prolongation en faveur de SPC selon les mêmes modalités, pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune.

3.0 CONTEXTE

Fournir des ressources techniques d'ordinateur central à SPC **en fonction des besoins** pour compléter et améliorer les compétences de programme actuelles dans le but d'appuyer la mise en œuvre des initiatives de transformation, des activités et des projets quotidiens.

Contexte

Ce contrat permettra de...

- Fournir des services professionnels d'ordinateur central en fonction des besoins;
- Faciliter l'offre de services professionnels d'ordinateur central pour :
 - Administrateur de système Ordinateur central sous z/OS
 - Administrateur de système Ordinateur central sous z/Linux
 - Administrateur de système Ordinateur central sous z/Linux
 - Administrateur de système Ordinateur central sous WebSphere/MQ
 - Administrateur de système Ordinateur central sous CICS
 - Administrateur de système Solutions de produit de stockage sur ordinateur central
 - Administrateur de système Réseau d'ordinateur central
 - Administrateur de système Rapport et gestion du rendement sous z/OS

Un contrat basé sur les tâches aidera SPC à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs. Les ressources de services professionnels permettront :

- d'assurer le soutien des programmes et des projets d'ordinateur central et d'impression en bloc liés à l'exercice des fonctions opérationnelles et à la mise en œuvre du plan de transformation général:
- de soutenir le programme de regroupement des centres de données;
- d'aider la Direction de l'ordinateur central et de l'impression en bloc à répondre aux besoins opérationnels actuels de ses clients;
- de fournir une série de ressources basées sur les tâches de façon provisoire afin que les ressources de services professionnels et les actions du personnel répondent adéquatement aux besoins des RH de la Direction.

Description des travaux selon la catégorie des ressources

1. Administrateur de système principal – Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS

RFP: 2B0KB-17-2482

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'un administrateur de système pour travailler avec la Gestion des capacités et du rendement de la Division des opérations d'ordinateur central.

Renseignements généraux

La Division des opérations d'ordinateur central s'est engagée auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités courantes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Ce contrat servira à augmenter le nombre d'administrateurs de système en interne ayant les compétences spécialisées exigées.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système principaux, Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS, pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités. Le candidat devra :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer divers logiciels;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour différents logiciels z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance (télétravail ou travail à partir d'un autre endroit de la RCN);
- apporter un soutien sur appel.

Produits visés (liste non exclusive):

- logiciels de déclaration et de planification comme Tivoli Decision Support, z/PCR, Boxscore et MXG;
- TDS avec QMF et DB2, SAS et Excel RMF;
- WLM;
- Omegamon;
- z/PCR.

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS (liste non exclusive) :

- assurer la définition, la conception, l'installation, la sécurisation, la maintenance et la mise à jour des logiciels de suivi du rendement et de planification des capacités sous z/OS;
- résoudre les problèmes de production liés au rendement;

 relever les problèmes de rendement et appliquer des mesures d'amélioration du rendement et des stratégies de définition des exigences fonctionnelles;

RFP: 2B0KB-17-2482

- créer et mettre à jour des documents, notamment sur l'installation, la mise à jour, le soutien, les spécifications, l'architecture, la version, les sauvegardes et les procédures de restauration sous z/OS;
- participer aux stratégies de développement et de création de la version finale, selon les besoins;
- collaborer efficacement avec les autres groupes de soutien;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de diverses partitions logiques en ce qui a trait aux définitions du gestionnaire WLM sous z/OS;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de divers logiciels de planification et de production de rapports, tels que : Tivoli Decision Support, z/PCR, BoxScore et MXG;
- produire des rapports sur le rendement et assurer une reddition de comptes pour toutes les partitions logiques de production sur une base quotidienne au moyen de travaux automatisés exécutés par lots dans le système transactionnel (adaptés afin de répondre aux nouvelles exigences);
- procéder à l'analyse des capacités des ordinateurs centraux qui servira à élaborer le plan de gestion des capacités (système transactionnel complexe qui utilise QMF et DB2, stockage à connexion directe et utilitaire RMF en format Excel);
- apporter un soutien à plusieurs partenaires et clients, y compris les équipes de développement des applications, sur place et sur demande;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux demandes d'incident (DI), aux demandes de changement (DC) et aux demandes de solutions (DS);
- assurer la sécurité et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales.

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- procédures d'installation;
- procédures de maintenance;
- procédures de soutien;
- normes et spécifications commerciales;

- RFP: 2B0KB-17-2482
- architecture et conception;
- stratégie de conception de la plateforme;
- procédures de sauvegarde et de restauration.

2. Administrateur de système principal – Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'un administrateur de système principal, Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS, pour travailler sur les réseaux z/OS avec le groupe « Soutien des services de gestion, d'intégration et de connectivité des données d'ordinateur central » de la Direction de l'ordinateur central et de l'impression en bloc de SPC.

RFP: 2B0KB-17-2482

L'administrateur de système principal, Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS, rendra compte à la Division des opérations d'ordinateur central.

Renseignements généraux

La Direction de l'ordinateur central et de l'impression en bloc s'est engagée auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités courantes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne des ressources ayant les compétences nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de réseau principaux pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités. Le candidat devra :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer divers logiciels;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour différents logiciels z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance (télétravail ou travail à partir d'un autre endroit de la RCN);
- apporter un soutien sur appel (avec possibilité d'heures supplémentaires).

Produits visés (liste non exclusive) :

- z/OS
- TCPIP
- VTAM
- Connect Direct
- Piles IP z/OS

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS (liste non exclusive) :

- assurer la définition, la conception, l'installation, la sécurisation, la maintenance et la mise à jour des logiciels de réseau fonctionnant sous z/OS;
- résoudre les problèmes de production liés aux piles IP sur z/OS;



indiquer les problèmes de rendement, améliorer le rendement et appliquer des stratégies de définition des exigences fonctionnelles;

RFP: 2B0KB-17-2482

- créer et mettre à jour la documentation relative aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : installation sous z/OS, maintenance, soutien, spécification, architecture, conception et procédures de sauvegarde/restauration;
- participer à l'élaboration et à la création d'une stratégie de conception définitive, selon les besoins;
- travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire (y compris des groupes responsables du pare-feu et du réseau local) pour résoudre les problèmes constatés;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de diverses partitions logiques en ce qui a trait aux piles IP et aux définitions existantes de la VTAM utilisées sous z/OS;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de divers produits de réseau auxiliaires, tels que Connect:Direct et CL/Supersession;
- apporter un soutien à plusieurs partenaires et clients, ainsi qu'aux équipes de développement des applications, sur place et sur demande;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux demandes d'incident (DI), aux demandes de changement (DC) et aux demandes de solutions (DS);
- installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion;
- assurer la sécurité et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants, selon les besoins :

- procédures d'installation;
- procédures de maintenance;
- procédures de soutien;
- normes et spécifications commerciales;
- architecture et conception;
- stratégie de conception de la plateforme;
- procédures de sauvegarde et de restauration.

3. Administrateur de système intermédiaire - Solutions de stockage sur ordinateur central

RFP: 2B0KB-17-2482

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'un administrateur de système, Stockage sur ordinateur central, pour travailler avec le groupe « Soutien des services de gestion, d'intégration et de connectivité des données d'ordinateur central » de la Division des opérations d'ordinateur central de SPC.

L'administrateur de système, Stockage sur ordinateur -z/OS et produits logiciels, rendra compte à la Division des opérations d'ordinateur central.

Renseignements généraux

La Direction de l'ordinateur central et de l'impression en bloc s'est engagée auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités courantes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne des ressources ayant les compétences nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système intermédiaires, Stockage sur ordinateur central, pour offrir des services d'ingénierie et de soutien dans le cadre des projets et activités en cours. Le candidat devra :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer divers logiciels de stockage;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour divers logiciels de stockage z/Series;
- fournir du soutien sur place;
- fournir du soutien à distance;
- fournir du soutien sur appel.

Les candidats doivent posséder une expertise des technologies et des outils z/OS suivants :

- z/OS /2.1/2.2
- Produits de stockage de DSFG sur z/OS
- Produits de sauvegarde et de récupération (FDR, DFDSS)
- IBM HCD (définition de la configuration du matériel)
- GDPS/SYSPLEX
- z/GM
- TDMF
- IBM IDCAMS
- TSO
- ISPF
- JCL
- SMF, RMF et GTF
- Divers utilitaires z/OS

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, Stockage sur ordinateur central (liste non exclusive) :

- assurer la programmation des systèmes sur les ordinateurs centraux d'IBM, en misant sur son expérience des utilitaires TSO, ISPF, JCL et z/OS;
- mettre en œuvre et prendre en charge les solutions de reprise après sinistre sur les ordinateurs centraux (dont les solutions fondées sur le protocole PPRC [Peer-to-Peer Remote Copy]) au moyen de z/OS Global Mirroring (XRC) et/ou de GDPS (Geographically Dispersed Parallel Sysplex) ainsi que des solutions de reproduction fondées sur le contrôleur de stockage;
- résoudre les problèmes liés au rendement à l'aide des outils d'analyse standard de z/OS, tels que les utilitaires SMF, RMF et GTF;
- assurer l'administration et la configuration des systèmes de stockage sur bande virtuelle (VTS) TS7700 d'IBM;
- assurer la migration des données (y compris les services TDMF);
- configurer et administrer les systèmes de stockage d'entreprise d'IBM et de HDS;
- assurer la gestion du catalogue;
- assurer la prise en charge, la maintenance et l'installation des logiciels de stockage sous z/OS;
- fournir des services de soutien des utilitaires de sauvegarde et de reprise utilisés avec le stockage sur les ordinateurs centraux;
- tenir à jour les définitions relatives au stockage et à la configuration matérielle des dispositifs de stockage sur les ordinateurs centraux;
- répondre aux exigences en matière d'allocation de mémoire des clients et du personnel responsable des systèmes de SPC;
- apporter un soutien à plusieurs partenaires et clients, y compris les équipes de développement des applications, sur place et sur demande;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux demandes d'incident (DI), aux demandes de changement (DC) et aux demandes de solutions (DS);
- installer et configurer divers outils de gestion ou de surveillance de stockage;
- tenir à jour l'environnement de sécurité de stockage et recommander des améliorations à apporter à ce dernier;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;
- rédiger et tenir à jour la documentation relative aux produits et aux procédures;

créer et mettre en œuvre les procédures, les normes, les lignes directrices, la formation, les outils et les services liés à l'administration du stockage sur les ordinateurs centraux;

RFP: 2B0KB-17-2482

- déterminer, analyser et résoudre les questions et les problèmes liés au stockage sur les ordinateurs centraux;
- assurer une haute disponibilité de l'environnement de stockage sur les ordinateurs centraux;
- utiliser les méthodes et les systèmes de sauvegarde et de reprise.

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- procédures d'installation;
- procédures de maintenance;
- procédures de soutien;
- normes et spécifications commerciales;
- architecture et conception:
- stratégie de conception de la plateforme;
- procédures de sauvegarde et de restauration documentées.

4. Administrateur de système principal – WebSphere/MQ sur ordinateur central

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'analystes de système (niveau 3) pour travailler avec les Services de messagerie et de transactions sur ordinateur central (SMTOC) de la Division des opérations d'ordinateur central (DOOC). Les SMTOC offrent un soutien pour WAS, MQ et CICS sur l'infrastructure d'ordinateur central de SPC en appui aux clients et aux partenaires de la DOOC, notamment l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Agence du revenu du Canada, le Secteur des opérations gouvernementales, le ministère de la Défense nationale et la GRC.

RFP: 2B0KB-17-2482

Renseignements généraux

SPC, la DOOC et les SMTOC se sont engagés auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités quotidiennes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne des ressources ayant les compétences spécialisées nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système principaux, WebSphere/MQ sur ordinateur central, pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités en cours.

Le candidat doit aider les SMTOC à :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer différents logiciels de stockage;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour divers logiciels de stockage z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance;
- apporter un soutien sur appel;
- installer et configurer les ressources d'application;
- résoudre les problèmes concernant les conceptions d'infrastructure;
- améliorer le rendement du système;
- trouver et analyser des solutions aux problèmes et aux incidents; rendre compte de la progression des tâches/projets au chef d'équipe immédiat, à la direction de la DOOC et aux chargés de projet qui gèrent les projets et les versions.

Produits visés (liste non exclusive)

- Websphere (WAS)
- MQ Series
- CICS, CTG
- Serveurs HTTP / IHS / APACHE
- Java

Cet <u>administrateur de système</u> doit être en mesure de travailler en autonomie et demander un minimum de supervision ainsi que de collaborer directement avec plusieurs membres de la DOOC. Le candidat au poste d'<u>administrateur de système</u> doit faire preuve d'initiative afin de déterminer ce qui est nécessaire pour accomplir efficacement les tâches attribuées, faire

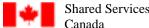
approuver ces tâches par la direction et apporter un soutien aux assistants techniques subalternes et à la direction de la DOOC pour assurer leur réalisation et la documentation exacte des états d'avancement et des décisions de projet et de divers éléments connexes. De plus, l'<u>administrateur de système</u> doit être en mesure de collaborer avec les différents intervenants internes et externes de SPC, notamment pour participer aux réunions dans le but de discuter des problèmes techniques liés au service de soutien WAS/MQ.

RFP: 2B0KB-17-2482

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, Messagerie et transactions – WebSphere/MQ sur ordinateur central (liste non exclusive) :

- o collaborer avec la direction de SPC au transfert des connaissances et à l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances d'expert-conseil officiel;
- installer et mettre à jour l'infrastructure du serveur d'application WebSphere sous z/OS en cours de production (y compris les serveurs HTTP / IHS / APACHE), et offrir un service de dépannage;
- aider à offrir du soutien pour WAS et MQ sous z/OS relatifs aux objectifs d'un projet; par exemple : développer de nouveaux gestionnaires de déploiement et serveurs d'application WAS, configurer des minuteries WAS Java Batch et Enterprise JavaBeans (EJB), installer les ressources d'application avec WAS sous z/OS (DataSources, Queue Dests, MDB Listeners, MQ Publish/Subscribe, MQ Listeners, etc.);
- o contribuer au dépannage et au débogage des outils ci-dessus afin d'en améliorer le rendement et la disponibilité et d'en automatiser les processus selon les besoins;
- documenter les opérations de TI ci-dessus pour la DOOC;
- entretenir des connaissances techniques approfondies sur les problèmes et la progression d'un projet ainsi que les mises à jour ultérieures des logiciels WAS et MQ;
- signaler les problèmes techniques aux autres spécialistes techniques, aux Opérations, aux clients, aux développeurs d'applications, à la direction de la DOOC et leur communiquer le plan de travail;
- contribuer à l'amélioration du rendement et de la disponibilité des ressources du système relativement au soutien de WAS, MQ et CICS;
- recourir à l'automatisation autant que possible et écrire les scripts pour créer et installer des serveurs WAS selon différents états afin d'y réduire le nombre d'erreurs;
- o gérer l'emploi du temps et prioriser les tâches pour respecter les échéances;
- o relever les problèmes de rendement et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement et des stratégies de définition des exigences fonctionnelles;
- créer et mettre à jour des documents, notamment sur l'installation, la maintenance, le soutien, les spécifications, l'architecture, la conception et les procédures de sauvegarde et de restauration;
- o participer à l'élaboration et à la création des stratégies de conception définitives, selon les besoins:
- assurer l'installation, la mise à l'essai et la maintenance des serveurs WebSphere et des sous-systèmes MQ dans différents environnements de production et de développement d'ordinateur central sous z/OS;



assurer l'installation, la maintenance et le soutien de WAS / MQ et de plusieurs logiciels fonctionnant sous z/OS:

RFP: 2B0KB-17-2482

- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux rapports d'incident et aux demandes de changement;
- installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion comme ITCAM;
- assurer la sécurité et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;

Contraintes

- L'expert-conseil doit collaborer avec la direction de SPC au transfert des connaissances et à l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances d'expert-conseil officiel.
- C'est l'entrepreneur qui sera responsable de toute formation nécessaire, y compris celle à propos des nouveaux logiciels à l'étude et des logiciels récemment mis en place.

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- Fournir des analyses détaillées, des documents techniques et des recommandations techniques à la direction de SPC concernant WAS/MQ sous z/OS en appui aux objectifs de projet, qui peuvent comprendre:
 - créer et mettre en place WAS pour les gestionnaires de déploiement et serveurs d'application z/OS, y compris les serveurs d'application fédérés;
 - créer et mettre en place MQ Publish/Subscribe et MQ Listener:
 - créer de nouveaux laboratoires d'ordinateur central; 0
 - faire les migrations et les déploiements initiaux des DU dans chaque laboratoire;
 - configurer les minuteries WAS Java Batch et Enterprise JavaBeans (EJB);
 - appliquer les correctifs du fournisseur de logiciels (pour WAS/MQ) sur l'ordinateur central, en cas de besoin, afin de respecter les échéances.
- Créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :
 - procédures d'installation;
 - procédures de maintenance;
 - procédures de soutien;
 - normes et spécifications commerciales;
 - architecture et conception:
 - stratégie de conception de la plateforme;
 - procédures de sauvegarde et de restauration;

5. Administrateur de système principal – CICS sur ordinateur central

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'analystes de système (niveau 3) pour travailler avec les Services de messagerie et de transactions sur ordinateur central (SMTOC) de la Division des opérations d'ordinateur central (DOOC). Les SMTOC offrent un soutien pour WAS, MQ et CICS sur l'infrastructure des ordinateurs centraux de SPC en appui aux clients et aux partenaires de la DOOC, notamment l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Agence du revenu du Canada (ARC), le Secteur des opérations gouvernementales (SOG), le Ministère de la Défense nationale (MDN) et la GRC.

RFP: 2B0KB-17-2482

Renseignements généraux

SPC, la DOOC et les SMTOC se sont engagés auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités quotidiennes ainsi qu'à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne des ressources ayant les compétences spécialisées nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système principaux, CICS sur ordinateur central, pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités.

Le candidat doit aider les SMTOC à :

- surveiller et soutenir les activités courantes:
- installer différents logiciels de stockage;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour divers logiciels de stockage z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance;
- apporter un soutien sur appel;
- installer et configurer les ressources d'application;
- résoudre les problèmes concernant les conceptions d'infrastructure;
- améliorer le rendement du système;
- trouver et analyser des solutions aux problèmes et aux incidents; rendre compte de la progression des tâches/projets au chef d'équipe immédiat, à la direction de la DOOC et aux chargés de projet qui gèrent les projets et les versions.

Produits visés (liste non exclusive):

- CICS, CTG:
- Visual Age PACBASE;
- Websphere (WAS);
- MQ Series:
- Serveurs HTTP / IHS / APACHE;
- Java.

Cet <u>administrateur de système</u> doit être en mesure de travailler en autonomie et demander un minimum de supervision ainsi que de collaborer directement avec plusieurs membres de la DOOC. Le candidat au poste d'<u>administrateur de système</u> doit faire preuve d'initiative afin de déterminer ce qui est nécessaire pour accomplir efficacement les tâches attribuées, faire approuver ces tâches par la direction et apporter un soutien aux assistants techniques subalternes et à la direction de la DOOC pour assurer leur

réalisation et la documentation exacte des états d'avancement et des décisions de projet et de divers éléments connexes. De plus, l'administrateur de système doit être en mesure de collaborer avec les différents intervenants internes et externes de SPC, notamment pour participer aux réunions dans le but de discuter des problèmes techniques liés au service de soutien WAS/MQ.

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, Messagerie et transactions – CICS sur ordinateur central (liste non exclusive):

> o collaborer avec la direction de SPC au transfert des connaissances et à l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances d'expert-conseil officiel;

RFP: 2B0KB-17-2482

- o Assurer l'installation, la maintenance et le dépannage de CICS et de CTG sous z/OS (y compris XA cross-commit);
- o aider à offrir du soutien pour CICS sur z/OS relatifs aux objectifs d'un projet; par exemple créer de nouvelles régions CICS;
- offrir de l'aide au dépannage et au débogage des outils ci-dessus afin d'en améliorer le rendement et la disponibilité et d'en automatiser les processus selon les besoins;
- documenter les opérations de TI ci-dessus pour la DOOC;
- entretenir des connaissances techniques approfondies sur les problèmes et la progression d'un projet ainsi que les mises à jour ultérieures des logiciels CICS;
- signaler les problèmes techniques aux autres spécialistes techniques, aux Opérations, aux clients, aux développeurs d'applications, à la direction de la DOOC, et leur communiquer le plan de travail;
- contribuer à l'amélioration du rendement et de la disponibilité des ressources du système relativement au soutien de WAS, MQ et CICS;
- o recourir à l'automatisation autant que possible et écrire les scripts pour créer et installer des serveurs WAS selon différents états afin d'y réduire le nombre d'erreurs;
- gérer l'emploi du temps et prioriser les tâches pour respecter les échéances;
- relever les problèmes de rendement et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement et des stratégies de définition des exigences fonctionnelles;
- créer et mettre à jour des documents, notamment sur l'installation, la maintenance, le soutien, les spécifications, l'architecture, la conception et les procédures de sauvegarde et de restauration;
- participer à l'élaboration et à la création des stratégies de conception définitives, selon les besoins:
- assurer l'installation, la mise à l'essai et la maintenance des serveurs WebSphere et des sous-systèmes MQ dans différents environnements de production et de développement d'ordinateur central sous z/OS;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de WAS / MQ et de plusieurs logiciels fonctionnant sous z/OS;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux rapports d'incident et aux demandes de changement;
- o installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion comme ITCAM;



- assurer la sécurité et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;

- recevoir, consigner et résoudre (à l'aide de diverses ressources de soutien technique) les problèmes techniques de nature logicielle liés à Visual Age PACBASE et signalés par les utilisateurs:
- Installer des applications de programmation destinées au gestionnaire de l'application -Cycle de vie (GACV) en appliquant aux diverses régions CICS et/ou régions des soussystèmes MQ Series et/ou aux environnements Visual Age PACBASE un processus de migration par étape entre la phase de développement ou d'essai et celle de production;
- assurer l'installation, la mise à l'essai et la maintenance des environnements Visual Age PACBASE;
- exercer les fonctions d'administrateur de Visual Age PACBASE comme la synchronisation des noms d'utilisateurs;
- assurer la maintenance et fournir le soutien aux utilisateurs des bases de données Visual Age PACBASE, y compris répondre aux demandes de résolution de problèmes et mettre en place des routines quotidiennes de création de copies de sécurité et de restauration des données afin d'assurer l'intégrité des bases de données Visual Age PACBASE.

Contraintes

- L'expert-conseil doit collaborer avec la direction de SPC au transfert des connaissances et à l'élaboration d'un plan de transfert des connaissances d'expert-conseil officiel.
- C'est l'entrepreneur qui sera responsable de toute formation nécessaire, y compris celle à propos des nouveaux logiciels à l'étude et des logiciels récemment mis en place.

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- Fournir des analyses détaillées, des documents techniques et des recommandations techniques à la direction de SPC concernant CICS sous z/OS en appui aux objectifs de projet, qui peuvent comprendre:
 - créer de nouvelles régions CICS ou de nouveaux CTG (CICS Transaction Gateways);
 - appliquer les correctifs du fournisseur de logiciels (pour CICS) sur l'ordinateur central, selon les besoins, afin de respecter les échéances;
 - exercer les fonctions de soutien pour Visual Age PACBASE
- Créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :
 - procédures d'installation;
 - procédures de maintenance;
 - procédures de soutien;
 - normes et spécifications commerciales;
 - architecture et conception:
 - stratégie de conception de la plateforme;
 - procédures de sauvegarde et de restauration;

6. Administrateur de système principal et intermédiaire – Ordinateur central sous z/VM et Linux

RFP: 2B0KB-17-2482

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'un ou de plusieurs administrateurs de système intermédiaires et principaux pour travailler avec le groupe « Logiciels de base pour ordinateur central » de la Division des opérations d'ordinateur central (DOOC).

L'administrateur de système, z/VM et Linux, rendra compte au gestionnaire du groupe « Logiciels de base pour ordinateur central » de la DOOC.

Renseignements généraux

La DOOC de SPC s'est engagée auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités quotidiennes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne d'administrateurs de système principaux et intermédiaires ayant les compétences nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système intermédiaires et/ou principaux pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités en cours. Le candidat devra :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer divers logiciels;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour divers logiciels z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance;
- apporter un soutien sur appel (avec possibilité d'heures supplémentaires).

Produits visés (liste non exclusive):

- z/VM 6.3 et produits de soutien;
- z/Linux et produits de soutien;
- · planification des capacités et suivi du rendement;
- zVM SSI, RSCS, PERFSVM et OMEGAMON XE;
- logiciels d'Oracle et de DB2 LUW RDBMS;
- TCPIP;
- DIRMAINT et autres logiciels zVM;
- produits du stockage sur ordinateur central;
- RACF sous zVM et DIRMAINT;
- automatisation de lots:
- produits et soutien d'environnement de langage;
- produits des fournisseurs indépendants de logiciels (VIL) compatibles avec z/VM et zLinux.

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, z/VM et zLinux :

assurer la programmation des systèmes sur les ordinateurs centraux d'IBM;

- assurer l'installation ou la migration des mises à niveau sous z/VM et zLinux;
- assurer la maintenance des systèmes sous z/VM, ce qui comprend la définition des paramètres, le langage de traitement de données (IPL), la tenue à jour des profils et la gestion du catalogue;

- résoudre les problèmes de production, notamment ceux liés au rendement et au langage de traitement de données (IPL), et procéder à l'analyse du vidage du système;
- assurer la maintenance des produits z/VM et zLinux et des produits connexes au moyen de produits de maintenance des fournisseurs;
- indiquer les problèmes de rendement et appliquer des stratégies pour améliorer le rendement;
- créer et mettre à jour la documentation relative aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : installation des systèmes d'exploitation, maintenance, soutien, spécification, architecture, conception et procédures de sauvegarde/restauration;
- participer à l'élaboration et à la création d'une stratégie de conception définitive, selon les besoins;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de produits tiers (Computer Associates, Velocity, Oracle, etc.);
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de diverses partitions logiques et de l'infrastructure d'exploitation z/VM connexe;
- apporter un soutien à plusieurs partenaires et clients, y compris les équipes de développement des applications, sur place et sur demande;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux demandes d'incident (DI), aux demandes de changement (DC) et aux demandes de solutions (DS);
- installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion;
- assurer la maintenance de l'environnement de sécurité du système d'exploitation et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- procédures d'installation;
- procédures de maintenance;
- procédures de soutien;
- normes et spécifications commerciales;

- architecture et conception:
- stratégie de conception de la plateforme;
- procédures de sauvegarde et de restauration;

7. Administrateur de système principal -z/OS et produits logiciels

Objectif

Services partagés Canada (SPC) a besoin d'un ou de plusieurs administrateurs de système principaux, z/OS et produits logiciels, pour travailler avec le groupe « Services de base pour ordinateur central » de la Division des opérations d'ordinateur central (DOOC).

RFP: 2B0KB-17-2482

Renseignements généraux

La Division des opérations d'ordinateur central s'est engagée auprès de ses partenaires et de ses clients à poursuivre les activités quotidiennes et à respecter et à maintenir les accords sur les niveaux de service. Il manque actuellement en interne d'administrateurs de système principaux ayant les compétences nécessaires.

Portée

Le contrat vise à retenir les services d'un ou de plusieurs administrateurs de système principaux pour offrir des services de soutien et d'ingénierie dans le cadre des projets et activités en cours. Le candidat devra :

- surveiller et soutenir les activités courantes;
- installer divers logiciels;
- offrir des services de soutien et de maintenance pour divers logiciels z/Series;
- apporter un soutien sur place;
- apporter un soutien à distance;
- apporter un soutien sur appel (avec possibilité d'heures supplémentaires).

Produits visés (liste non exclusive) :

- z/OS 1.13/2.1;
- produits de soutien sous z/OS;
- VTAM/SNA/TCPIP:
- RACF/TSS/ACF2;
- automatisation de lots;
- produits et soutien d'environnement de langage;
- produits de fournisseurs indépendants de logiciels (VIL) compatibles avec z/OS.

Tâches et spécifications techniques

Tâches de l'administrateur de système, z/OS et produits logiciels :

assurer la programmation des systèmes sur les ordinateurs centraux d'IBM;

- assurer l'installation ou la migration des mises à niveau sous z/OS;
- assurer la maintenance des systèmes sous z/OS, ce qui comprend la définition des paramètres, le langage de traitement de données (IPL), la tenue à jour des profils et la gestion du catalogue;

- résoudre les problèmes de production, notamment ceux liés au rendement et au langage de traitement de données (IPL), et procéder à l'analyse du vidage du système;
- assurer la maintenance des produits z/OS et des produits connexes au moyen du produit de maintenance SMP IBM;
- indiquer les problèmes de rendement, améliorer le rendement et appliquer des stratégies de définition des besoins fonctionnels;
- créer et mettre à jour la documentation relative aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : installation des systèmes d'exploitation, maintenance, soutien, spécification, architecture, conception et procédures de sauvegarde/restauration;
- participer à l'élaboration et à la création d'une stratégie de conception définitive, selon les besoins;
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de produits tiers (Computer Associates, BMC, Compuware, etc.);
- assurer l'installation, la maintenance et le soutien de diverses partitions logiques et de l'infrastructure d'exploitation z/OS connexe;
- apporter un soutien à plusieurs partenaires et clients, y compris les équipes de développement des applications, sur place et sur demande;
- surveiller les systèmes de gestion des demandes de dépannage et donner suite aux demandes d'incident (DI), aux demandes de changement (DC) et aux demandes de solutions (DS);
- installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion, comme ITCAM;
- installer et configurer divers outils de surveillance et de gestion;
- assurer la maintenance de l'environnement de sécurité du système d'exploitation et recommander des améliorations à y apporter;
- formuler des recommandations et apporter des améliorations techniques et procédurales;

Produits livrables

L'entrepreneur devra créer et tenir à jour les produits livrables suivants selon les besoins :

- procédures d'installation;
- procédures de maintenance;

- procédures de soutien;
- normes et spécifications commerciales;
- architecture et conception:
- stratégie de conception de la plateforme;
- procédures de sauvegarde et de restauration;

APPENDICE A DE L'ANNEXE A PROCÉDURES D'AUTORISATION DE TÂCHES (Au moment de l'attribution du contrat)

RFP: 2B0KB-17-2482

1. Demande d'AT

- (a) Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise aura été identifié et qu'une AT devra être donnée à l'entrepreneur conformément à la méthode d'attribution indiquée à l'article du contrat intitulé « Autorisation de tâches », le responsable technique remplira le formulaire d'autorisation de tâches (formulaire d'AT) joint à l'appendice B de l'annexe B et l'enverra à l'entrepreneur.
- (b) Le formulaire d'AT contiendra les renseignements suivants, s'il y a lieu :
 - (i) un numéro de tâche;
 - (ii) tout code financier à utiliser;
 - (iii) la date à laquelle l'autorité contractante doit recevoir la réponse de l'entrepreneur;
 - (iv) un bref énoncé de travail pour la tâche définissant les catégories de ressources, le niveau et la spécialité requis et décrivant les activités à exécuter, y compris les livrables;
 - (v) la période au cours de laquelle la tâche doit être exécutée (dates de début et de fin);
 - (vi) une estimation du nombre de jours-personnes requis;
 - (vii) l'endroit précis où les travaux doivent être effectués;
 - (viii) toute autre contrainte pouvant avoir un impact sur l'exécution de la tâche.

2. Proposition de prix de l'AT

- (a) Après avoir reçu le formulaire d'AT, l'entrepreneur doit proposer un prix à l'autorité contractante, en identifiant les ressources qu'il propose et en fournissant des renseignements détaillés sur les coûts et le temps nécessaire pour exécuter la tâche. La proposition de prix doit être fondée sur les tarifs stipulés dans le contrat. L'entrepreneur ne sera pas payé pour présenter une proposition de prix ou les autres renseignements nécessaires pour préparer et émettre l'AT. L'entrepreneur doit fournir toute information demandée par le Canada et liée à la préparation d'une autorisation de tâches dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la demande.
- (b) Pour chaque ressource proposée, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :
 - (i) Un curriculum vitae et l'appendice C à l'annexe A, dûment rempli pour les catégories de personnel et les niveaux décrits dans le formulaire d'AT. La proposition de prix de l'entrepreneur doit démontrer que toutes les ressources proposées répondent aux exigences obligatoires requises (y compris celles sur les études, l'expérience et les affiliations ou titres professionnels). En ce qui a trait aux ressources proposées :
 - (A) Les ressources proposées peuvent être des employés de l'entrepreneur ou d'un sous-traitant, ou il peut s'agir d'entrepreneurs indépendants auxquels l'entrepreneur attribuerait une partie du travail.
 - (B) En ce qui concerne les exigences en matière d'études, de titre ou de certificat, le Canada ne tiendra compte que des programmes ayant été réussis par la ressource à la clôture des soumissions. En ce qui a trait aux études postsecondaires, le Canada acceptera seulement les titres de compétences des institutions reconnues par le ministère de l'Éducation de toute province canadienne, ou dans le cas de diplômes obtenus dans d'autres pays, par des organismes d'attestation des titres de compétences figurant sur la liste du site Web suivant : http://www.cicic.ca/
 - (C) Pour les exigences relatives aux titres professionnels, la ressource doit détenir le titre exigé à la clôture des soumissions et doit demeurer, le cas échéant, un

membre en règle de l'organisme professionnel en question pendant la période d'évaluation et la durée du contrat.

RFP: 2B0KB-17-2482

- (D) En ce qui concerne l'expérience de travail, le Canada ne tiendra pas compte de l'expérience acquise dans le cadre d'un programme d'études, sauf s'il s'agit d'expérience obtenue pendant un programme coopératif officiel suivi dans un établissement d'enseignement postsecondaire.
- (e) Pour ce qui est des exigences pour lesquelles on demande un nombre précis d'années d'expérience (deux ans, par exemple), le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience si le curriculum vitæ ne donne pas les dates précises de l'expérience alléguée (c.-à-d. la date de début et la date de fin).
- (F) Pour que le Canada tienne compte d'une expérience de travail, la réponse de l'entrepreneur ne doit pas seulement indiquer le titre du poste occupé par la personne, mais elle doit également démontrer que cette personne a acquis l'expérience nécessaire en expliquant les responsabilités et les tâches effectuées dans ce poste. Si la ressource proposée a travaillé en même temps sur plusieurs projets, on ne tiendra compte que d'un de ces projets lors de l'évaluation de l'expérience.
- (ii) Les renseignements sur la sécurité suivants :

RENSEIGNEMENTS SUR LA SÉCURITÉ	L'ENTREPRENEUR DOIT INSCRIRE LES DONNÉES
Nom de la personne, tel qu'il figure sur le formulaire de demande d'attestation de sécurité	
Niveau de l'attestation de sécurité obtenue	
Période de validité de l'attestation obtenue	
Numéro de dossier du certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité	

- (iii) Attestations à l'appendice D à l'annexe A (s'il y a lieu).
- (c) La proposition de prix doit être envoyée à l'autorité contractante dans le délai de réponse précisé dans le formulaire d'AT. L'entrepreneur disposera d'un délai d'au moins 48 heures pour présenter son offre de prix.

3. Évaluation des ressources

- (a) Chaque ressource proposée sera évaluée en fonction de sa conformité aux exigences obligatoires décrites à l'appendice C à l'annexe B, applicable à la catégorie de personnes. Les ressources proposées qui ne sont pas conformes à chacun des critères obligatoires ne seront pas acceptées.
- (b) Le Canada se réserve le droit de demander des références à un entrepreneur en vue de procéder à une vérification des références afin de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. Si des références sont demandées, le Canada effectuera une vérification des références par courriel (sauf si la personne citée en référence n'est accessible que par téléphone). Pour respecter l'exigence obligatoire, l'entrepreneur devra s'assurer que l'on réponde à la demande de vérification des références par courriel dans les 5 jours ouvrables suivant la demande. Le troisième jour ouvrable après l'envoi du courriel, si le Canada n'a pas reçu de réponse, il en informera l'entrepreneur par courriel pour que ce dernier puisse rappeler à la personne en question qu'il faut répondre au Canada dans le délai de 5 jours ouvrables. En cas de contradiction entre l'information donnée par la personne citée en référence et celle fournie par l'entrepreneur, l'information donnée par la personne citée en référence sera évaluée. On considérera que l'exigence obligatoire n'est pas respectée si le client cité en référence n'est pas

un client de l'entrepreneur lui-même (par exemple, le client ne peut pas être le client d'une filiale de l'entrepreneur). L'exigence obligatoire ne sera pas non plus respectée si le client est lui-même une filiale ou une autre entité qui a un lien de dépendance avec l'entrepreneur. Les références de l'État seront acceptées.

RFP: 2B0KB-17-2482

4. Acceptation de l'AT

- (a) Dès que l'offre de prix de l'entrepreneur aura été acceptée par le responsable technique, le formulaire d'AT sera signé par le Canada et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. L'acceptation et l'émission ou le rejet d'une AT sera à l'entière discrétion du Canada.
- (b) Le formulaire d'AT doit être dûment signé par le Canada avant le début des travaux.

 L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant que le formulaire d'AT dûment signé
 (l'AT) soit reçu, et tous les travaux effectués sans formulaire d'AT le seront aux risques de
 l'entrepreneur.

APPENDICE B DE L'ANNEXE A

RFP: 2B0KB-17-2482

Voir le document en format PDF ci-joint

TASK AUTHORIZATION (TA) FORM						
CONTRACTOR		(CONTRAC	T NUMBER:		
COMMITMENT #]	FINANCIAL CODING:			
TASK NUMBER]	ISSUE DA	ΓE:	RESPONSE R	EQUIRED BY:
(AMENDMENT):						-
1. STATEMENT OF	WORK (WORK AC	TIVITIES A	ND DELIV	/ERABLES):		
SEE ATTACHED FO	SEE ATTACHED FOR STATEMENT OF WORK AND CERTIFICATIONS REQUIRED.					
2. PERIOD OF SER	RVICES:	FROM (I	DATE):		TO (DATE):	
3. WORK LOCATI	ION:		,		, ,	
4. Travel Requi	IREMENTS:					
5. Language Re						
	TIONS/CONSTRAINTS	S:				
7. LEVEL OF SECU	URITY CLEARANCE I	REQUIRED	FOR THE	CONTRACTOR' PER	SONNEL:	
RESOURCE	NAME OF	PWGSC	2		ESTIMATED#	
CATEGORY	PROPOSED	SECURIT	TY FILE	PER DIEM RATE	OF DAYS	TOTAL COST
CATEGORI	RESOURCE	Numbei	₹		OF DATS	
ESTIMATED COST						
GST						
TOTAL LABOUR COST						
	ESTIMATED	TRAVEL C	COST (IN A	CCORDANCE WITH '	TBS GUIDELINES)	
				TOTAL	ESTIMATED COST	
·						
8. Signing Authorities:						
Name, Title and S	signature of	Contractor (signature)			Date:	
Individual Author	ized to Sign on					
	Behalf of Contractor					
Name, Title and S		SSC-PVR (signature)		Date:		
Individual Author						
Behalf of SSC – P	VR (Technical					
Authority)						
	to sell to her Majest					
	erred to herein, or att	ached here	eto, the ser	vices listed herein a	nd in any attached sl	heets at the price
set out thereof.						

APPENDICE C DE L'ANNEXE A

RFP: 2B0KB-17-2482

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAUX DE RÉPONSE

(À REMPLIR UNE FOIS LE CONTRAT ATTRIBUÉ)

D1.0 Préparation d'une autorisation de tâches (AT)

Lorsqu'un besoin relatif à une tâche précise aura été identifié, une AT sera fournie à l'entrepreneur. On évaluera les qualifications et l'expérience des ressources proposées par rapport aux exigences établies dans les tableaux ci-après afin de déterminer si chaque ressource proposée répond aux critères indiqués dans la section D.2 de la présente annexe.

D1.I Évaluation

Les qualifications et l'expérience des ressources proposées seront évaluées par rapport aux exigences précisées dans la catégorie et le niveau appropriés ci-dessous.

D.1.2 Acceptation

Dès que l'offre de prix aura été acceptée par le responsable technique de SPC, le formulaire d'AT sera signé par l'autorité contractante et envoyé à l'entrepreneur, qui devra le signer. Tous les formulaires d'AT seront signés par l'autorité contractante pour approbation définitive.

D2.0 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAUX DE RÉPONSE

1(a). Administrateur de système – Niveau 3 – Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS

Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	Veuillez clairement démontrer comment sont respectées les exigences Résumé/description
O1. Le candidat doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la technologie z/OS.		

(acquise dans les 15 années ayant précédé la présente

O2. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) d'au moins deux des éléments suivants : **RMF** WLM Omegamon TDS z/PCR O3. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la définition, de la création, de l'installation, de la sécurisation et de la maintenance des logiciels de planification des capacités et de suivi du rendement sous z/OS. O4. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la résolution de problèmes de production liés au rendement dans un environnement d'ordinateur central et démontrer la capacité de travailler efficacement avec d'autres groupes de soutien. O5. Le candidat doit justifier de cinq (5) ans d'expérience

celle-ci.

Canada demande de soumissions) de la détermination des problèmes de rendement, de l'amélioration du rendement et de l'application de stratégies de définition des exigences fonctionnelles dans un environnement d'ordinateur central. O6. Le candidat doit justifier de plus cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la création et la mise à jour de la documentation relative aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : installation des systèmes d'exploitation z/OS, maintenance, soutien, spécification, architecture, conception et procédures de sauvegarde et de restauration. Cela comprendra une participation à l'élaboration et à la création d'une stratégie de conception définitive et un engagement à l'égard de

RFP: 2B0KB-17-2482

1(b). Administrateur de système – Critères d'évaluation cotés – Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat	20		

possède de l'expérience de la		
collaboration avec des équipes		
en vue de respecter les		
échéanciers : (maximum de		
20 points)		
■ De 3 à 5 projets = 5 points ■ De 6 à 10 projets = 10 points		
 De 6 à 10 projets = 10 points De 11 à 15 projets = 15 points 		
• 16 projets ou plus = 20 points		
C2. Le soumissionnaire doit		
démontrer que le candidat		
possède de l'expérience du		
travail avec les utilisateurs, où il		
fallait confirmer les exigences		
d'utilisation et fournir des		
mesures de protection optimales :	20	
(maximum de 40 points)		
(mariniani de le penite)		
■ De 2 à 3 ans = 5 points		
• De 4 à 5 ans = 10 points		
• De 6 à 7 ans = 15 points		
8 ans et plus = 20 points		
C3. Le soumissionnaire doit		
démontrer que le candidat		
connaît les processus de gestion		
des changements de la		
bibliothèque d'infrastructure des	00	
technologies de l'information	20	
<u> </u>		
(ITIL): (maximum de 20 points)		
■ De 1 à 3 ans = 10 points		
4 ans et plus = 20 points		
C4. Le soumissionnaire doit		
démontrer que le candidat		
possède de l'expérience (acquise		
dans les 15 années ayant		
précédé la présente demande de	20	
soumissions) des utilitaires de	20	
DB2 SQL, TSO/E, ISPF, SDSF,		
JCL et IBM :		
(maximum de 20 points)		
,		

De 1 à 3 ans = 10 points4 ans et plus = 20 points		
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de WLM, de RMF, d'Omegamon, de TDS sous z/OS et d'autres logiciels connexes : (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de SMP/E: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des diagnostics et du débogage sous z/OS: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de	20	

soumissions) de la prestation de services d'assistance technique spécialisée pour résoudre les problèmes de rendement et planifier les capacités : (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points		
C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des techniques de modélisation comme z/PCR afin de définir des paramètres de comptabilité pour la facturation des frais : (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C11. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de	20	

soumissions) du soutien et de la maintenance de divers logiciels OEM (TDS, Boxscore, z/PCR, Omegamon): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points **NOMBRE MAXIMAL DE** 220 **POINTS OBTENUS** NOTE DE PASSAGE MINIMALE 154

RFP: 2B0KB-17-2482

2(a). Administrateur de système principal – Critères d'évaluation obligatoires – Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. Le candidat doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 12 années ayant précédé la présente demande de soumissions) avec la technologie z/OS.		
O2. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) d'au moins deux des éléments suivants :		
z/OSTCPIPVTAMConnect Direct		
O3. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la définition, de la création, de l'installation,		

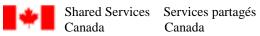
systèmes d'exploitation z/OS,

maintenance, soutien, spécification, architecture, conception et procédures de sauvegarde et de restauration.

Cela comprendra une

Shared Services Services partagés RFP: 2B0KB-17-2482 Canada Canada de la sécurisation, de la maintenance et de la mise à niveau de logiciels de réseau sous z/OS. O4. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la résolution de problèmes de production liés aux piles IP sous z/OS. O5. Le candidat doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience de travail (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) où il a travaillé efficacement avec les groupes responsables du pare-feu et du réseau local pour résoudre des problèmes. O6. Le candidat doit justifier de plus de cinq ans d'expérience (acquise dans les dix années ayant précédé la date de clôture de la présente demande de soumissions) à déterminer des problèmes de performance et à mettre en œuvre des stratégies de définition des besoins fonctionnels. O7. Le candidat doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la création et de la tenue à jour de documentation relative aux éléments suivants, mais sans s'y limiter : installation des

celle-ci.	participation à l'élaboration et à la création d'une stratégie de conception définitive et un engagement à l'égard de celle-ci.	
-----------	---	--



2(b). Administrateur de système principal – Critères d'évaluation cotés – Réseaux d'ordinateurs centraux sous z/OS

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Veuillez clairement démontrer comment sont respectées les exigences Résumé/description
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la résolution de conflits entre utilisateurs : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points	20		
C2 Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de bonnes compétences en communication (orales et écrites) pour travailler avec les programmeurs, les analystes et les utilisateurs concernant l'utilisation efficace et sécuritaire de z/OS: (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points	20		
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec des équipes en vue de respecter les échéances : (maximum de 20 points) De 3 à 5 projets = 5 points De 6 à 10 projets = 10 points De 11 à 15 projets = 15 points 16 projets ou plus = 20 points	20		

VTAM, NCP, TCP/IP sur

ordinateur central, du matériel et des logiciels connexes ainsi que des composants de gestion de

Shared Services Services p Canada Canada	partagés	RFP : 2B0KB-1	7-2482
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les utilisateurs pour confirmer les exigences d'utilisation et fournir des garanties en matière de pratiques exemplaires : (maximum de 20 points)	20		
 De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points 			
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat connaît les processus de gestion des changements de la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20		
C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la présentation de formation polyvalente et du transfert de connaissances : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points ans et plus = 20 points	20		
C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des protocoles	20		

réseau:

IBM:

C11. Le soumissionnaire doit

démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise

Shared Services Services partagés RFP: 2B0KB-17-2482 Canada (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et 20 (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de SMP/E : 20 (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des diagnostics et du débogage sous z/OS: 20 (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points

20

dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la prestation de services d'assistance technique spécialisée (LAN, WAN, intranet et Internet), en matière de planification de réseau, d'ingénierie, de sécurité (parefeu) et d'architecture : (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points		
C12. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C13. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) du soutien et de la maintenance des divers logiciels OEM (Connect Direct, VTP): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	260	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE	182	

3(a). Administrateur de système d'ordinateur central intermédiaire – Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	Veuillez clairement démontrer comment sont respectées les exigences Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de programmation de systèmes sur des ordinateurs centraux IBM avec les utilitaires de TSO, ISPF, JCL, et z/OS.		
O2. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des logiciels de gestion du stockage IBM DFSMS.		
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et de l'application des définitions de configuration du matériel à l'aide des fonctions d'IBM HCD.		
O4. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des logiciels z/OS et des produits connexes à l'aide du logiciel de maintenance SMP IBM.		

3(b). Ingénieur de stockage sur ordinateur central intermédiaire - Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE	POINTS OBTENUS	Veuillez clairement démontrer comment sont respectées les exigences
------------------	-------------------------	-------------------	---

	POINTS	Résumé/description
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la résolution de conflits entre utilisateurs : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points	20	
C2. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat communique bien (à l'oral et à l'écrit) et qu'il a déjà travaillé avec des programmeurs, des analystes et des utilisateurs finaux : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points ans et plus = 20 points	20	
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec des équipes en vue de respecter les échéances : (maximum de 20 points) De 3 à 5 projets = 5 points De 6 à 10 projets = 10 points De 11 à 15 projets = 15 points 16 projets ou plus = 20 points	20	
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les utilisateurs pour confirmer les exigences d'utilisation et fournir des garanties en matière de pratiques exemplaires :	20	

 (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 		
 8 ans et plus = 20 points C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat connaît les processus de gestion des changements de la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL). (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points 	20	
C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la présentation de formation polyvalente et du transfert de connaissances : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points ans et plus = 20 points	20	
C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de l'installation, de la maintenance et du soutien de produits tiers fournis par des fournisseurs indépendants de logiciels (CA, BMC, Compuware, etc.): (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat	20	

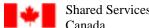
possède de l'expérience (acquise dans les 10 années avant précédé la présente demande de soumissions) de la mise en place et du soutien de solutions de reprise après sinistre sur ordinateur central (y compris des solutions basées sur le protocole PPRC) à l'aide de z/OS Global Mirroring (XRC), de (Geographically Dispersed Parallel Sysplex) et de solutions de reproduction avec commande de stockage: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la résolution de problèmes de rendement au moyen d'outils d'analyse 20 standard sous z/OS comme SMF. RMF et GTF: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années avant précédé la présente demande de soumissions) des solutions de sauvegarde et de récupération pour ordinateurs centraux 20 semblables à FDR et DFDSS : (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points

C11. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des systèmes de stockage sur bande virtuelle (VTS) TS7700 d'IBM: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C12. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des outils de migration des données comme TDMF: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C13. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la gestion du catalogue et de l'utilitaire IBM IDCAMS: (maximum de 20 points) De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points	20	
C14. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et de l'administration des systèmes de stockage	20	

d'entreprise d'IBM et de HDS :		
(maximum de 20 points)		
 De 1 à 3 ans = 10 points 4 ans et plus = 20 points 		
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	280	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE (70 %)	196	

4(a). Administrateur de système – WebSphere/MQ sur ordinateur central – Tableaux des critères obligatoires

	Exigences obligatoires	Réponse du	ı soumissionnaire
Nº de critère	Administrateur de système – Messagerie et transactions sur ordinateur central – WebSphere/MQ sur ordinateur central	Respecté (oui/non)	Renvoi à la soumission
O1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience, en tant qu'administrateur de système, des technologies z/OS.		
O2	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de WebSphere/MQ Series dans un environnement d'ordinateur central sous z/OS.		
	Le soumissionnaire doit fournir, à titre de référence, le nom d'un client d'un projet (le projet doit avoir duré au moins trois (3) ans) qui servira à valider l'expérience déclarée. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet de référence : nom, titre, organisation du client, numéro de téléphone et adresse courriel.)		



4(b). Administrateur de système – WebSphere/MQ sur ordinateur central – Tableaux des critères cotés

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
C1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins trois (3) ans d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, de Visual Age PACBASE.	15		
	(maximum de 15 points)			
	 1 an = 5 points 2 ans = 8 points 3 ans et plus = 15 points 			
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de CICS et CTG sous z/OS ou OS390.			
	(maximum de 15 points)	15		
	 De 1 à 2 ans = 5 points De 3 à 4 ans = 8 points 5 ans et plus = 15 points 			
C3	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'installation de mises à niveau des versions de WebSphere/MQ et/ou de correctifs à ces versions sur une infrastructure hôte d'ordinateur central z/OS. (WAS version 5.0 ou ultérieure et MQ version 6.0 ou ultérieure)	10		
	1 mise à niveau ou correctif apporté à une version = 2 points			
	2 mises à niveau ou correctifs apportés à une version = 4 points			
	3 mises à niveau ou correctifs (ou plus) apportés à une version = 10 points			
C4	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de la conception de gestionnaires de déploiement WAS et de serveurs d'applications WebSphere, y	15		

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	compris les serveurs d'application de fédération sur z/OS et les serveurs HTTP/APACHE sur z/OS.			
	(maximum de 15 points)			
	 De 1 à 4 ans = 5 points De 5 à 6 ans = 10 points 7 ans et plus = 15 points 			
C5	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et IBM.	10		
	(maximum de 10 points)			
	 De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points 			
C6	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF et ITCAM).	10		
	(maximum de 10 points)			
	 De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points 			
C7	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'utilisation ou du soutien d'un des logiciels/langages ci- dessous sur la plate-forme z/OS:			
	TCPIP exécuté sur un réseau d'ordinateurs centraux (serveur de communication z/OS)	10		
	Logiciel d'automatisation d'ordinateurs centraux (p. ex. SA390)			
	Agent de CA SiteMinder ASA pour z/OS			
	Serveur Web (SW) IHS (serveur HTTP)			

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	V5R3M0) • Application Diagnostics ITCAM • Serveur Liberty • Java • Jython • Python • REXX 1 point pour chacun, maximum de 10 points			
C8	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la prestation de services d'assistance technique spécialisée en matière de planification, d'ingénierie, de sécurité et d'architecture lors de la conception d'applications WebSphere. (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C9	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les utilisateurs pour confirmer les exigences d'utilisation et fournir des garanties en matière de pratiques exemplaires : (maximum de 15 points) De 2 ans à 3 ans : 4 points De 4 à 5 ans : 8 points De 6 à 7 ans = 10 points 8 ans et plus = 15 points	15		

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
C10	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de SMP/E. (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C11	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités sur WAS/MQ, sous z/OS). 1 exercice = 1 point 2 exercices = 2 points 3 exercices = 3 points 4 exercices ou plus = 5 points	5		

NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	125
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (p. ex. 70 % du nombre maximal de points disponibles)	87
Points obtenus	

5(a). Administrateur de système – CICS sur ordinateur central – Tableaux des critères obligatoires

	Exigences obligatoires	Réponse du soumissionnaire		
Nº de critère	Administrateur de système – Messagerie et transactions sur ordinateur central – CICS sur ordinateur central	Respecté (oui/non)	Renvoi à la soumission	
OA1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins dix (10) ans d'expérience, en tant qu'administrateur de système, des technologies z/OS.			
OA2	Le soumissionnaire doit clairement			

téléphone et adresse courriel.)

démontrer que la ressource proposée possède au moins cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de CICS et de CTG dans l'environnement d'ordinateur central sous z/OS. Le soumissionnaire doit fournir, à titre de référence, le nom d'un client d'un projet (le projet doit avoir duré au moins trois (3) ans) qui servira à valider l'expérience déclarée. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chaque projet de référence : nom, titre, organisation du client, numéro de

RFP: 2B0KB-17-2482

5 (b) Administrateur de système - CICS sur ordinateur central - Tableaux des critères cotés

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
C1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède au moins trois (3) ans d'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, de Visual Age PACBASE. (maximum de 15 points) 1 an = 5 points 2 ans = 8 points 3 ans et plus = 15 points	15		
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience avec les programmeurs de systèmes des séries Websphere/ MQ sur z/OS ou OS390. (maximum de 15 points) De 1 à 2 ans = 5 points De 3 à 4 ans = 8 points 5 ans et plus = 15 points	15		
C3	Le soumissionnaire doit clairement démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience de l'installation de mises à niveau des versions de CICS et/ou de correctifs à ces versions, y compris la version 1.3 ou toute	10		

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	version antérieure du serveur de transactions CICS, version 1.3 ou version antérieure, sur une infrastructure hôte d'ordinateur central z/OS.			
	1 mise à niveau ou correctif apporté à une version = 2 points			
	2 mises à niveau ou correctifs apportés à une version = 4 points			
	3 mises à niveau ou correctifs (ou plus) apportés à une version = 10 points			
C4	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et IBM. (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C5	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF et ITCAM). (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points 4 ans et plus = 10 points	10		
C6	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la prestation de services d'assistance technique liée à l'ingénierie, à la sécurité et à l'architecture de CICS. (maximum de 10 points)	10		
	■ De 1 à 3 ans = 5 points			

	Critères cotés	Nombre maximal de points	Points obtenus	Renvoi au curriculum vitæ
	4 ans et plus = 10 points			
C7	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les utilisateurs pour confirmer les exigences d'utilisation et fournir des garanties en matière de pratiques exemplaires : (maximum de 15 points) De 2 ans à 3 ans : 4 points De 4 à 5 ans : 8 points De 6 à 7 ans = 10 points 8 ans et plus = 15 points	15		
C8	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation et de la maintenance du gestionnaire de système CICSPLEX. 1 point pour chaque année d'expérience (jusqu'à 5 points maximum).	5		
C9	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience du routage dynamique et de la gestion des charges de travail CICS dans le CICSPLEX d'un BRM. 1 point pour chaque année d'expérience (jusqu'à 5 points maximum).	5		
C10	Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la personnalisation de CICS et du développement de programmes du système IBM 370 Assembler Language pour CICS. 1 point pour chaque année d'expérience (jusqu'à 5 points maximum).	5		

4 exercices ou plus = 5 points

Critères cotés Nombre **Points** Renvoi au maximal obtenus curriculum vitæ de points C11 Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience du développement de correctifs PTF, de commandes FUNCTION et de modifications 5 utilisateurs USERMOD regroupées en trousses SMP/E. 1 point pour chaque année d'expérience (jusqu'à 5 points maximum). Le soumissionnaire doit démontrer que le C12 candidat possède de l'expérience des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités sur CICS ou WAS/MQ (sur z/OS). 5 1 exercice = 1 point 2 exercices = 2 points 3 exercices= 3 points

NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	110
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS	77
(p. ex. 70 % du nombre maximal de points disponibles)	
Points obtenus	



6(a). Administrateur de système intermédiaire – Ordinateur central zLinux – Critères d'évaluation obligatoires

obligatoires		
Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la programmation avec le système zVM ou zLinux sur un système de production d'ordinateur central z/VM ou zBX.		
O2. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien avec DIRMAINT et RACF pour les sous-systèmes z/VM.		
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) d'un environnement zVM SSI Cluster.		
O4. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités.		
O5. La ressource proposée doit justifier de plus de trois (3) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des systèmes		

environnement zSeries.

z/VM et zLinux, de même que des produits connexes, à l'aide des produits de maintenance du fournisseur. O6. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la détermination des problèmes techniques et liés au rendement et de l'application de stratégies d'amélioration du rendement dans un

RFP: 2B0KB-17-2482

6(b). Administrateur de système intermédiaire - Ordinateur central zLinux - Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience, en tant que responsable du soutien principal, de l'installation, de la maintenance et de l'administration des systèmes invités Linux dans un environnement de production zBX et/ou z/VM. (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points	20		
C2. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien des invités virtuels Linux : (maximum de 20 points)	20		

démontrer que le candidat

Canada Canada		
 De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points 		
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience du le soutien de DB2 LUW ou d'Oracle dans un environnement Linux : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points ans et plus = 20 points	20	
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation et de la maintenance de SLES 11 SP3 (ou d'une version ultérieure), de SLES 12 SP1 ou de Redhat 6 ou 7 sur s390x: (maximum de 20 points) De 6 à 12 mois = 5 points De 12 à 18 mois = 10 points De 18 à 24 mois = 15 points 24 mois = 20 points	20	
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation, de la maintenance et de l'administration des systèmes zLinux avec stockage pour ordinateurs centraux et canaux de fibres optiques : (maximum de 10 points) De 3 à 5 ans = 5 points stantage de l'expérience de l'expérience et de l'administration des systèmes zLinux avec stockage pour ordinateurs centraux et canaux de fibres optiques :	10	
C6. Le soumissionnaire doit	20	

possède de l'expérience de la mise au point et de l'application de procédures de sauvegarde et de reprise de s390x Linux et/ou zVM avec des outils personnalisés ou des outils commerciaux (COTS) des fichiers du système d'exploitation : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points		
 De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points 		
C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien du SGBDR et des applications exploitant le protocole TCP/IP (et non les hyperconnecteurs) ainsi que les interrupteurs v commandés par zVM RACF : (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 10 points 5 ans et plus = 20 points	20	
C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien des systèmes zBX ou zVM en utilisant la console de gestion du matériel (Hardware Management Console) d'IBM Z-Series: (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 10 points 5 ans et plus = 20 points	20	
C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la	20	

configuration et du soutien de RACF, de DIRMAINT et de PERFSVM pour zVM : (maximum de 20 points)		
 De 3 à 5 ans = 10 points 5 ans et plus = 20 points 		
C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'utilisation de REXX et/ou de BASH/KSH/CSH pour élaborer des scripts et des EXEC pour zVM et Linux : (maximum de 40 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points	20	
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	190	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE (70 %)	133	

6(c). Administrateur de système principal – Ordinateur central zLinux – Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la programmation avec le système zVM ou zLinux sur un système de production d'ordinateur central z/VM ou zBX.		

O2. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien avec DIRMAINT et RACF pour les sous-systèmes z/VM.	
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de cinq (5) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) d'un environnement zVM SSI Cluster.	
O4. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des exercices de reprise après sinistre ou de reprise des activités.	
O5. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des systèmes z/VM et zLinux, y compris les produits connexes, à l'aide des produits de maintenance du fournisseur.	
O6. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la détermination des problèmes de rendement et de l'application de stratégies d'amélioration du rendement.	



6(d). Administrateur de système principal – Ordinateur central zLinux – Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience, en tant que responsable du soutien principal, de l'installation, de la maintenance et de l'administration des systèmes invités Linux dans un environnement de production zBX et/ou z/VM.	20		
 (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points 			
C2. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien des invités virtuels sur Linux :			
(maximum de 20 points)	20		
 De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points 			
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience du soutien de DB2 LUW ou d'Oracle dans un environnement Linux :			
(maximum de 20 points)	20		
 De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 15 ans ou plus = 20 points 			

Shared Services Services p Canada Canada	oartagés	RFP: 2B0KB-17	-2482
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation et de la maintenance de SLES 11 SP3 (ou d'une version ultérieure), de SLES 12 SP1 ou de Redhat 6 ou 7 sur s390x : (maximum de 20 points) De 6 à 12 mois = 5 points De 12 à 18 mois = 10 points De 18 à 24 mois = 15 points 24 mois = 20 points	20		
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de l'installation, de la maintenance et de l'administration de systèmes de zLinux avec stockage pour ordinateurs centraux et canaux de fibres optiques : (maximum de 40 points) De 5 à 8 ans = 5 points 8 ans et plus : 10 points	10		
C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la mise au point et de l'application de procédures de sauvegarde et de reprise de s390x Linux ou zVM avec des outils personnalisés ou des outils commerciaux (COTS) des fichiers du système d'exploitation : (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points	20		
C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien du SGBDR et des applications	20		

1 1 1 1 1	T	
exploitant le protocole TCP/IP (et non les hyperconnecteurs) ainsi que des interrupteurs v commandés par zVM RACF :		
(maximum de 20 points)		
 De 5 à 8 ans = 10 points 8 ans et plus = 20 points 		
C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la configuration et du soutien des systèmes zBX ou zVM en utilisant la console de gestion du matériel (Hardware Management Console) d'IBM Z-Series: (maximum de 20 points) De 5 à 8 ans = 10 points 8 ans et plus = 20 points	20	
CO. La coumigaionnaire deit		
C9. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la configuration et du soutien de RACF, DIRMAINT et PERFSVM pour zVM: (maximum de 20 points)	20	
 De 5 à 10 ans = 10 points 10 ans et plus = 20 points 		
C10. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de REXX ou de BASH/KSH/CSH afin d'écrire des scripts et des EXEC pour zVM et Linux :	20	
 (maximum de 20 points) De 3 à 5 ans = 5 points De 5 à 10 ans = 10 points De 10 à 15 ans = 15 points 		

■ 15 ans ou plus = 20 points		
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS OBTENUS	190	
NOTE DE PASSAGE MINIMALE (70 %)	133	

7(a). Administrateur de système principal – Ordinateur central z/OS – Critères d'évaluation obligatoires

Exigence obligatoire	Exigence respectée (O/N)	COMMENT RESPECTER L'EXIGENCE Résumé/description
O1. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la programmation de systèmes sur des ordinateurs centraux IBM. Elle doit donc connaître les utilitaires TSO/E, ISPF, SDSF, JCL et IBM.		
O2. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de l'installation ou de la migration de mises à niveau de z/OS.		
O3. La ressource proposée doit justifier de plus de dix (10) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la maintenance des systèmes z/OS, ce qui comprend la définition des paramètres, le langage de traitement des données, la tenue à jour des profils et la gestion du catalogue.		

fonctionnelles dans un environnement zSeries.

Canada O4. La ressource proposée doit justifier de plus de dix ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la date de clôture de la présente demande de soumissions) de la résolution des problèmes de production, y compris ceux liés à la performance et au langage de traitement de données, et de l'analyse du vidage du système. O5. La ressource proposée doit justifier de plus de dix ans d'expérience (acquise dans les 15 années avant précédé la date de clôture de la présente demande de soumissions) de la tenue à jour de z/OS et des produits connexes au moyen du produit de maintenance SMP d'IBM. O6. La ressource proposée doit justifier de plus de quatre (4) ans d'expérience (acquise dans les 15 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de la détermination des problèmes de rendement, de l'amélioration du rendement et de l'application de stratégies de définition des exigences

RFP: 2B0KB-17-2482

7(b). Administrateur de système principal – Ordinateur central z/OS – Critères d'évaluation cotés

Exigences cotées	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	POINTS OBTENUS	Notes
C1. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la résolution de conflits entre clients	20		

RFP: 2B0KB-17-2482	

	Т	Т	
et assistants techniques : (maximum de 40 points)			
 De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points 			
C3. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec des équipes zSeries en vue de respecter des lignes directrices de projet ou d'ordre technique : (maximum de 20 points)	20		
 De 3 à 5 projets = 5 points De 6 à 10 projets = 10 points De 11 à 15 projets = 15 points 16 projets ou plus = 20 points 			
C4. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la collaboration avec les clients pour confirmer les exigences d'utilisation et recommander des pratiques exemplaires : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points	20		
 De 4 a 3 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points 			
C5. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat connaît la gestion des services de la bibliothèque d'infrastructure des technologies de l'information (ITIL) et les processus de gestion des changements d'ITIL: (maximum de 10 points) De 1 à 3 ans = 5 points	10		
4 ans et plus : 10 points			
C6. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience de la présentation de formation	20		

NOMBRE MAXIMAL DE

NOTE DE PASSAGE MINIMALE

POINTS OBTENUS

RFP: 2B0KB-17-2482 Canada polyvalente et du transfert de connaissances : (maximum de 20 points) De 2 à 3 ans = 5 points De 4 à 5 ans = 10 points De 6 à 7 ans = 15 points 8 ans et plus = 20 points C7. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) des divers utilitaires de surveillance/débogage sous z/OS (IPCS, RMF, SMF). 40 (maximum de 40 points) De 1 à 3 ans = 10 points De 4 à 6 ans = 20 points 6 ans et plus: 40 points C8. Le soumissionnaire doit démontrer que le candidat possède de l'expérience (acquise dans les 10 années ayant précédé la présente demande de soumissions) de l'installation, de la maintenance et du soutien de produits tiers fournis par des fournisseurs indépendants de logiciels (CA, BMC, Compuware, 40 etc.) dans un environnement zSeries. (maximum de 40 points) De 1 à 3 ans = 10 points De 4 à 6 ans = 20 points 6 ans et plus: 40 points

170

119



APPENDICE D DE L'ANNEXE A ATTESTATIONS À L'ÉTAPE DE L'AUTORISATION DE TÂCHES

1.	Etudes et experience		
docum réalisa et exac travaux Toute	preneur atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fou ents à l'appui présentés, plus particulièrement les renseig tions, à l'expérience et aux antécédents professionnels, e ets. En outre, l'entrepreneur garantit que les personnes pro c prévus au contrat. Le Canada se réserve le droit de vérif réponse contenant de fausses déclarations pourrait être ju es jugées pertinentes par le ministre.	nements relatifs aux ét t que ces renseigneme oposées sont en mesu fier toute information fo	udes, aux nts sont complets re d'exécuter les urnie à cet égard
Nom d	e la personne autorisée (lettres moulées) et signature	Date	_
2.	Statut du personnel		
atteste perme Canad	repreneur propose, pour exécuter le présent contrat, une par les présentes que cette personne (ou son employeur tant d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et da. L'entrepreneur doit, sur demande de l'autorité contracta par la personne, de l'autorisation donnée à l'entrepreneur) lui a remis une autoris e présenter son curricu ante, fournir une confirr	sation écrite lui lum vitæ au
Nom d	e la personne autorisée (lettres moulées) et signature	Date	
3.	Disponibilité du personnel		
tâches comme	preneur atteste que, s'il est autorisé à fournir les services découlant du présent contrat, les personnes proposées d encer les travaux dans un délai raisonnable suivant la daté é dans le formulaire d'AT, et qu'elles demeureront disponil	lans sa réponse à l'AT e d'acceptation de l'AT,	pourront , ou dans le délai
Nom d	e la personne autorisée (lettres moulées) et signature	Date	
4.	Attestation concernant la langue		
peuver	preneur atteste que les ressources proposées en réponsent s'exprimer couramment en anglais. Les personnes properment et par écrit en anglais, sans aide et en faisant peu c	osées sont en mesure	
	Nom de la personne autorisée (lettres moulées) et	signature	Date

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

RFP: 2B0KB-17-2482

L'entrepreneur sera payé en fonction de la présente base de paiement pour le travail effectué en vertu du contrat.

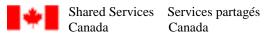
Remarque à l'intention des fournisseurs : Toutes les soumissions pour les SPICT, y compris celles à prix ferme, doivent comprendre un taux quotidien ferme pour chaque catégorie/niveau de ressources.

1. SERVICES PROFESSIONNELS

L'entrepreneur sera payé selon les taux quotidiens fermes tout compris suivants pour les travaux exécutés en vertu de ce contrat, conformément à l'annexe A, durant la période du contrat. La taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) est en sus.

Services liés aux autorisations de tâches : Services requis au besoin : De la date d'attribution du contrat au 30 AVRIL 2020

	Catégorie de ressources	Niveau	Catégorie de Personnel	Taux quotidien ferme
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS	<pre><doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit></pre>
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS	<pre><doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit></pre>



PÉRIODE D'OPTION : du 1^{er} Mai 2020 au 30 Avril 2021

	Catégorie de ressources	Niveau	Catégorie de Personnel	Taux quotidien ferme
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>

RFP: 2B0KB-17-2482

PÉRIODE D'OPTION : du 1^{er} Mai 2021 au 30 Avril 2022

	Catégorie de ressources	Niveau	Catégorie de Personnel	Taux quotidien ferme
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/OS	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous z/Linux	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>
1.9	Administrateur de système	2	Ordinateur central sous z/Linux	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous WebSphere/MQ	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Ordinateur central sous CICS	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	2	Solutions de produit de stockage sur ordinateur central	<doit par<br="" rempli="" être="">le soumissionnaire></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Réseau d'ordinateur central	<doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit>
1.9	Administrateur de système	3	Gestion du rendement et préparation de rapports sous z/OS	<pre><doit le="" par="" rempli="" soumissionnaire="" être=""></doit></pre>

ANNEXE C

LISTE DE VÉRIFICATION RELATIVE À LA SÉCURITÉ

Government of Canada

Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat	
P2P R2482	
Security Classification / Classification de sécurité	-

ARRA- CONTRACT INFORMATION PARTIES A INFORMATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) ARRA- CONTRACT INFORMATION PARTIES A INFORMATION CONTRACTUELLE 1. Originating Government Department or Originatization / Shared Services Caradxa 2. Branch or Oriectorate / Direction générate ou Direction Distriction or Control of South-Information of Control of South-Information of Control of South-Information of Control of South-Information or Control of South-Information or The Professional Services control that will supply contractors for Mainframe Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include suppossing the emistrication information or The Professional Services control or Mainframe Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include supposing the emistrication information or The Professional Services control or Mainframe Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include supposing the emistrication information or The Next 5 Years. Duties will include supposing the emistrication information or The Next 5 Years. Duties will include supposing the emistrication information or The Next 5 Years. Duties will include supposing the emistrication information or The Next 5 Years. Duties will include supposing the Emistrication of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties will include supposing the Caradian of The Next 5 Years. Duties and the State of The Next 5 Years. Duties will develop a Caradian of The State of The Next 5 Years. Duties will be supplied and its employees require access to PROTECTED andior CLASSIFIÉD information or State of The Next 5 Years. Duties of The Next	LISTE DE VÉDIE	SECURITY REQUI	REMENTS	CHECK L	IST (SRC	CL)				
Criginaling Government Department or Organization 2. Branch or Directorate / Directoring power memorial d'origine Shared Services Ceredox Data Contre Data Contr	PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE	A - INFORMATION C	ONTRACTU	ELATIVE	SALAS	ECURITE (LVERS)	_			
As Subcontraction withmer / Number of contract is outs prefated and services Carachae 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nome at adrossed su sous-traitant 4. Briof Description of Work / Brève description du travail This will be for a The 2 Protessional Services contract that will supply contractors for Mainframs Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include supporting the mainframs infrastructure, configurations and products uses. 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-II accès à des marchandites contrôlées? 5. a) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Le fournisseur aura-t-II accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetites aux dispositions du Règlement S. a) Will the supplier require access to unclassifiée military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Le fournisseur aura-t-II accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetites aux dispositions du Règlement S. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED andror CLASSIFIED information or assetis? Indicate the type of access required Indiquer le type d'accès requis S. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED andror CLASSIFIED information or assetis? Non Ves (Specily the level of access using the chart in Question 7. c) S. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED andror CLASSIFIED information or assetis permitter uses employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? Non Cycl S. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? Non access to restricted access areas? Non access to restricted access areas? Non access to restricted access areas?	 Originating Government Department or Organiza 	tion /	ONTINACTO		2. Branch	or Directorate / Direction géné	rale o	n Direc	tion	_
3. a) Subcontract Number / Number of Work / Breive description du travail 4. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 7. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du travail 8. Brief Description of Work / Breive description du description du description of Cul 9. Will the supplier require access to Unclassified militare non classifiées qui sont assujettles aux dispositions du Règlement sur le control des des données techniques militares non classifiées qui sont assujettles aux dispositions du Règlement sur le control des	Ministère ou organisme gouvernemental d'origin	B Shared Service	s Cariadya				i dio o	u Dii 00	uon	- 1
This will be for a Tier 2 Professional Services control that will supply contractors for Mainframe Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include supporting the mainframe Infrastructure, configurations and products saltes. 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandless contrôlées? 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 6. a) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 7. b) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 8. b) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 8. b) Will the supplier require access to Proceed the Control of the State of the Control of	a) Subcontract Number / Numéro du contrat de s	ous-trallance		and Addres			ous-tr	aitant		\dashv
This will be for a Tier 2 Professional Services control that will supply contractors for Mainframe Operations Division for the Next 5 Years. Duties will include supporting the mainframe Infrastructure, configurations and products saltes. 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandless contrôlées? 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 6. a) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations. 7. b) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 8. b) Will the supplier require access to inclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control 8. b) Will the supplier require access to Proceed the Control of the State of the Control of	4. Brief Description of Work / Brève description du t	ravall	L							
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur surar-41 accès à des marchandiese controldées? 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Non Out Non			rs for Mainfran	e Operations	s Division for	the Next 5 Years Duties will inclu	de sun	oorlina	the	
Le fournisseur aura-i-il accès à des marchandises controlées? 5) Will the supplier require access to unclassified milliary technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? 1. a fournisseur aura-il accès à des données techniques milliarly echnical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? 2. a fournisseur aura-il accès à des données techniques? 3. micrale the type of access required / indiquer le type d'accès requis 5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainst que les émployées auron-ils accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES? (Specify the fived of access using the chart in Question 7. c) (Prédetre le riveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédetre le riveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 3. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 1. Le fournisseur et ess employèes (e.g. charten, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 2. Le fournisseur et ess employèes (e.g. charten, maintenance personnel) require access areas? No access restreintes? L'accès à des renseignements ou à des blens PROTECTEDS effour CLASSIFIES intenteding auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des ernseignements ou à des blens PROTECTEDS effour CLASSIFIES intenteding auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des certificates des provinces des serves des des certificates des provinces des des certificates des certificates des certificates des certificates des certificates des certificates des	mainframe infrastructure, confirgurations and products	sultes.	o ioi mannan	о орогалоги	o Dividion for	the react o reals. Dates will mode	ue sup	potenty	uic	
Le fournisseur aura-i-il accès à des marchandises controlées? 5) Will the supplier require access to unclassified milliary technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? 1. a fournisseur aura-il accès à des données techniques milliarly echnical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? 2. a fournisseur aura-il accès à des données techniques? 3. micrale the type of access required / indiquer le type d'accès requis 5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainst que les émployées auron-ils accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES? (Specify the fived of access using the chart in Question 7. c) (Prédetre le riveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédetre le riveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 3. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 1. Le fournisseur et ess employèes (e.g. charten, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. 2. Le fournisseur et ess employèes (e.g. charten, maintenance personnel) require access areas? No access restreintes? L'accès à des renseignements ou à des blens PROTECTEDS effour CLASSIFIES intenteding auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des ernseignements ou à des blens PROTECTEDS effour CLASSIFIES intenteding auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des certificates des provinces des serves des des certificates des provinces des des certificates des certificates des certificates des certificates des certificates des certificates des										ı
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Non Yes							7	No		Yes
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur de contrôle des données techniques? A indicale the type of access required / Indique rie type d'accès requis S. a) Will the supplier and its employees require accass to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ands que les employées unch les corès de se renseignements ou à des biens PROTEGÉS elfou CLASSIFIÉS? Non Ves (Specify the level of access using the chart in Question 7, c) (Préciber le niheaur d'accès employées unch e autilisant le tableau qui se nrouve à la question 7, c) (Préciber le niheaur d'accès en utilisant le tableau qui se nrouve à la question 7, c) 3. b) Will the supplier and its employees (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employées (e.g., cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to Protect Service (access access restricted access areas? No access to Protect Service (access access restricted access areas? No access to Protect Service (access access restricted access areas? No access to Protect Service (access access restricted access areas? No access to Protect Service (access access restricted access access restricted							~	Non	Ш	Oui
Le fournisseur aura-l'il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contide des données techniques? 3. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIÉD Information or assets? Le fournisseur anist que les employées auroni-lis accès à des renseignements ou à des blens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Préciser le niveu d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Préciser le niveur d'accès un utilisant le tableau qui se trouve à la question restricted access areas? No access to PNO Non PROTECTED and/or CLASSIFIED information or asset la premitte. Le fournisseur et ses employés (p. ex. netroyeurs, personnel d'entretien) auront-lis accès des zones d'accès restreintes? L'accès à des renselgemennts ou à des biens PROTECES et ou CLASSIFIES n'est pas autorisé. 3. c) la tils a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 7. d) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canade	(5. b) Will the supplier require access to unclassified Regulations?	military technical dai	a subject to t	he provisio	ns of the T	echnical Data Control	1			
sur le controlle des données techniques? A indicale the type of access required / Indiquer le type d'accès requis 5. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets? La fournisseur almsi que les employées auront-lis accès à des renseignements ou à des biens PROTECSES et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access suing the chart in Question 7. c) 5. b) Will the supplier and its employées (e.g., calebrain the tableau qui se trouve à la question 7. c) 5. b) Will the supplier and its employées (e.g., calebrain the tableau qui se trouve à la question 7. c) 5. b) Will the supplier and its employées (e.g., calebrain the tableau qui se trouve à la question 7. c) 5. b) Will the supplier and its employées (e.g., calebrain the distinction of assets is permitted. 6. le fournisseur et ses employées (p. ex., nettorieurs) experiment et al. caces à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES m'est pas autorisé. 7. a) et lis a commercale courier of deliver requirement with no evemight storage? 8. a) des renseignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES m'est pas autorisé. 9. a) et lis a commercale courier of deliver requirement with no evemight storage? 9. S'agit-it d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès 1. a) Rotales restrictions / Restriction relatives à la diffusion 1. A) Release restrictions / Restriction relatives à la diffusion 1. A) Release restriction relative à la diffusion 1. A) Reserve de diffusion 1. A) Restricted to: / Limité à : 1. Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : 1. Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : 1. C) Level of information / Niveau d'information 1. NATO CONFI		echniques militaires r	on classifiée	s qui sont a	assuietties :	aux dispositions du Réglement	<u> </u>	Non		Oui
8. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets? Le fournisseur altrait que les émployés auront-les accès à des renseignements ou à des blens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (SPECIAL le fournisseur des le renseignements ou à des blens PROTEGÉS et/ou CLASSIFIÉS) (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (SPECIAL le fournisseur d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (SPECIAL le fournisseur et ses employees (e.g., celloreurs, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employees (e.g., celloreurs, maintenance personnel) require access d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des blens PROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé. 3. c) le this a commercial courier or deliver requirement with no evemight storage? S'agit-il d'un confrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entréposage de nuit? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada	sur le contrôle des données techniques?					an alepsonient au riegionient				
Le fournisseur alnei que les émiployés auront-lis accès à des renseignements ou à des blens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? [Spedify the level of access using the chart in Question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve de le vieu en utilisant le la question 8. des renseignements ou à des biens PROTÉGÉs et ou l'Anno (L'ASSIFIÉS n'est pas autorisé. (S)		***								
Le fournisseur alnei que les émiployés auront-lis accès à des renseignements ou à des blens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? [Spedify the level of access using the chart in Question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) (Prédèser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve de le vieu en utilisant le la question 8. des renseignements ou à des biens PROTÉGÉs et ou l'Anno (L'ASSIFIÉS n'est pas autorisé. (S)	6. a) Will the supplier and its employees require acc	ess to PROTECTED	and/or CLAS	SIFIED infe	ormation or	assets?			7	
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) 3. b) Will the supplier and its employees (e.g., cleaners, maintenance personne) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employees (e.g., chethogeurs, personnel d'entrellen) auront-its accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTEGES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé. 3. c) la fils a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 5. c) la fils a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 5. c) la fils a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada 7. b) Release restrictions / NATO / OTAN 8. Torolgn / Étranger 7. b) Release restrictions Plastrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Aucune restriction relative A la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à: Specify country(les): / Préciser le(s) pays : PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED A PROTECTED B PROTECTED B NATO UNCLASSIFIE NATO RESTRICTED	Le foumisseur ainsi que les employés auront-l	ls accès à des rensel	gnements ou	à des blen	s PROTÉG	ES et/ou CLASSIFIÉS?		Non	Ľ	Oui
3. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entrelien) auroni-its accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renselgnements ou à des biens PROTEGÉS el/ou CLASSIFIES n'est pes autorisé. 3. c) is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agil-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sams entréposage de nuit? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / indiquer le type d'information auquel le fournisseur devre avoir accès Canada \[\sqrt{Nato} \] NATO / OTAN \[\sqrt{Foreign / Étranger} \] 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion Not release restriction relative \[\frac{1}{2} \] All NATO countries Tous les pays de l'OTAN \[\frac{1}{2} \] Nor release restriction relative \[\frac{1}{2} \] All All NATO countries Tous les pays de l'OTAN \[\frac{1}{2} \] Restricted to: / Limité \(\frac{1}{2} \) Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Specify country(les): / Préciser le(s)	(Préciser le niveau d'accès en utilisant le table	au qui se trouve à la	question 7 c)						
PROTECTED and/or CLASSIFIED Information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex., neticyours, personnel d'entretien) auront-lis accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTECES et du CLASSIFIES n'est pas autorisé. 3. c) la this a commercial cournier or delivery requirement with no overnight storage? 3. d'aurontrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entréposage de nuit? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada NATO / OTAN Forolgn / Étranger 7. b) Release restrictions relatives à la diffusion No release restrictions relatives à la diffusion No release restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Speci	6. b) Will the supplier and its employees (e.g. clean	ers, maintenance per	sonnel) regul	re access to	o restricted	access areas? No access to	1.7	No	٦.	Yes
A des renseignements ou à des biens PROTÉCÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. 3. c) la this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 3. c) la this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? 5. regit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entréposage de nuit? 7. a) indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada	PROTECTED and/or CLASSIFIED information	or assets is permitte	d.				V	Non	لت	Oui C
3.c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agil-il d'un contrat de messagerie ou de ilvraison commerciale sans entréposage de nuit? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès Canada					des zones	d'accès restreintes? L'accès				
S'agil-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entréposage de null? 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquei le fournisseur devra avoir accès Canada 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions / Aucune restriction relative A la li Minor / Ali NATO countries Aucune restriction relative A la diffusion Not release restriction relative A la diffusion Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: Specify countr	6. c) Is this a commercial courier or delivery require	ment with no overnia	ht storage?	autorise.				No	\Box	Yes
Canada	S'agit-il d'un contrat de messagerie cu de livra	ison commerciale sa	ns entreposa	ge de nuit?	,		✓		Ш	
Canada	7. a) Indicate the type of information that the supplie	er will be required to a	ccess / India	uer le type	d'information	on auguel le fournisseur devra	avoir	accès		_
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion No release restrictions Aucune restriction relative Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion No release restrictions Aucune restrictions Aucun		1		7				7		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country(ies): / Préciser le	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		TOTAL			Toloigh / Eddigor				
Aucune restriction relative			s –			No release restrictions				\dashv
Not releasable A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à : Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : Specify country ies : Specify country ies : Specify country ies : Specify country ies : Specify co	Aucune restriction relative			1				1		
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à :	à la diffusion		_	_		à la diffusion		_		
A ne pas diffuser Restricted to: / Limité à :	Not releasable				,					
Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Specify country led pays : Specify country led pays : Specify countr		1								- 1
Specify country(les): / Préciser le(s) pays : Specify country led pays : Specify country led pays : Specify countr	I		Г	7		Secretarion de la Company		7		- 1
7. c) Level of Information / Niveau d'information PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTECTED B PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL SECRET SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT) NATO UNCLASSIFIE PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTECTED B PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET TOP SECRET (SIGINT)		1	_				L			- 1
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ie	s): / Préciser	le(s) pays	:	Specify country(les): / Précis	er le(s) pays	:	
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)		1								1
PROTECTED A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL TOP SECRET (SIGINT)		<u> </u>								
PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A NATO NON CLASSIFIÉ PROTÉGÉ B PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PROTÉGÉ A PROTÉGÉ B PR		T NATO LINOL 100	FIED			I PROTECTED A	_	1		
PROTECTED B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET SECRET TOP SECRET (SIGINT)					1					
PROTÉGÉ B PROTÉGÉ B NATO DIFFUSION RESTREINTE PROTÉGÉ B PROTECTED C PROTÉGÉ C NATO CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET SECRET TOP SECRET (SIGINT)				==	1		7	Ħ		- 1
PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL TOP SECRET SECRET TOP SECRET				ITE 🔲			<u></u>			- 1
CONFIDENTIAL CONFI	PROTECTED C	NATO CONFIDE	ITIAL		1					- 1
CONFIDENTIEL NATO SECRET SECRET COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET TOP SECRET			NTIEL		1			Ц		
SECRET SECRET SECRET SECRET TOP SECRET SIGNIT)					1					
SECRET COSMIC TRÈS SECRET SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET SIGINT)			CDET	⊨	1		-	H		
TOP SECRET TRÈS SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET TOP SECRET TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT)										
TRÈS SECRET TOP SECRET (SIGINT) TOP SECRET (SIGINT)		SSGMIO TREGG			•	Q-14-1		ī		
TRÉS SECRET (SIGINT) LJ		1								
	TRES SECRET (SIGINT)					TRES SECRET (SIGINT)		Щ		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

	Government of Canada	Gouvernement du Canada
--	-------------------------	---------------------------

Contract Number / Numéro du contrat	_
P2P R2482	
Security Classification de sécurité	_

DART A CONTROL OF THE				
PART A (continued) / PARTIE A (suite) 8. Will the supplier require access to PROTECTED Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignem if Yes, indicate the level of sensitivity: Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibili	ents ou à des biens COMSEC de lé :	ésignés PROTÉGÉS et/ou (CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui
Will the supplier require access to extremely sen Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignement	ents ou à des biens INFOSEC de	ssets? e nature extrêmement délica	ite?	No Yes Non Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du n Document Number / Numéro du document : PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B			·	
10. a) Personnel security screening level required /	Niveau de contrôle de la sécurit	d du personnel requis		
RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET SECRET		SECRET S SECRET
TOP SECRET – SIGINT TRÈS SECRET – SIGINT	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET		SMIC TOP SECRET SMIC TRÈS SECRET
SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS				
Special comments: Commentaires spéciaux:				
NOTE: If multiple levels of screening REMARQUE: Si plusieurs niveaux	de contrôle de sécurité sont rom	ation Guide must be provide	d. n de la sécurité do	It être foumi
 b) May unscreened personnel be used for portion Du personnel sans autorisation sécuritaire per 	ns at the work?			No Yes Oul
If Yes, will unscreened personnel be escorted Dans l'affirmative, le personnel en question so	? era-t-il escorté?	•		No Yes Non Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMEN	- MESURES DE PROTECTION TS / BIENS	(FOURNISSEUR)		
. 11. a) Will the supplier be required to receive and st premises?		SIFIED information or assets	on its site or	No Yes
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'el CLASSIFIÉS?	ntreposer sur place des renseigr	nements ou des biens PRO	rÉGÉS et/ou	Non L_Oui
 b) Will the supplier be required to safeguard COI Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des re 	MSEC information or assets? enseignements ou des blens CO	MSEC?		No Yes Non Oui
PRODUCTION				
 c) Will the production (manufacture, and/or repair a occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à et/ou CLASSIFIÉ? 				No Yes Non Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SU	PPORT RELATIF À LA TECHNO	DLOGIE DE L'INFORMATIO	N (T!)	
(11. d) Will the supplier be required to use its IT systems information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres renseignements ou des données PROTÉGÉS e	s systèmes informatiques pour tra			No Yes Non Oui
Will there be an electronic link between the supplication. Disposera-t-on d'un lien électronique entre le sysgouvernementale?	ler's IT systems and the governm stème Informatique du fournisseur	ent department or agency? et celui du ministère ou de l'	agence	No Yes Non Oul
TBS/SCT 350-103(2004/12)	Security Classification / Class			~ ****
	1 1 1 1 1 1	2		

Canada

RFP: 2B0KB-17-2482

			ern Cana		nt	Gouvernen du Canada			ì	E	24	<u> </u>	2	4	83			
											Secu	rity Classi	ficati	m/	Clas	sification de s	écurité	
	PAF	RT G - (continu	ed) f	PAF	RTIE	C - (suite)												
		For users comp site(s) or premis	leting ses.	the	form	manually us												
		Les utilisateurs niveaux de sau	qui r vega	empi rde r	lisse: equi:	nt le formulaire s aux installati	manuel ons du fo	lement do urnisseur.	olvent utiliser	le tableau réc	apitulatif	cl-dessou	s po	ır ind	lique	r, pour chaqu	e catégor	ie, les
	, ,	For users comp Dans le cas des	utilli	satel	urs q	online (via thui remplissent	e Interne le formul	t), the sur aire en lig	nmary chart i ine (par inter	s automaticali net), les répor	ly popula nses aux	ted by you questions	r res préc	pons éden	es to	previous que	estions. quement :	salsles
	_	dans le tableau	reca	pitui	907.		S	UMMARY	CHART /	TABLEAU R	RÉCAPIT	ULATIF						
		Category Catégorie		OTECT		CL	ASSIFIED ASSIFIÉ			NATO						COMSEC	,	
		··· .	Å	В	c	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSNIC TOP SECRET		OTECTI ROTÉG		CONFICENTIAL	SECRET	TOP SECRET
\sim	L		L		L	CONFIDENTIEL		TRÊS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÉS SECRET	^	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
٧	Re	omation / Assets inseignements / Blan oduction	5	ļ. -	-													
		Media /	+	┢				 					-	-	_		-	\vdash
		Link / in électronique	ŀ												_			
	12.	a) Is the descri	ptlon du t	of th	ne w	ork contained é par la prése	within this	SRCL PI	ROTECTED:	and/or CLASS	SIFIED?	SIEIÈES				ſ	√ No	Yes
		If Yes, classi	fy th	is fó	rm b	v annotating	the top a	ind botto	m in the are:	entitled "Se	curity Cl	accificati	on".				Non	L Out
		Dans l'attirm	ative), cla	ISSIF	ier le présent té » au haut e	formulai	re en indi	guant le niv	eau de sécur	ité dans	la case in	titul	ée				
	12.	b) Will the docu La documente	imen atlon	tatio asso	n att	ached to this S à la présente	RCL be	PROTECT era-t-elle	TED and/or C PROTÉGÉE	CLASSIFIED? eVou CLASS	IFIÉE?					[✓ Non	Yes Oui
		attachments Dans l'affirm	(e.g. ative on d	SEO , cla e sé	CRE	y annotating Fwith Attach er le présent té » au haut e	nents). formulai	re en indi	guant le niv	azu de sécuri	lté dans	la caso in	titustá	60				
- 1																		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Canadä

Canada

Security Classification / Classification de sécurité

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Date NOV 1 8 2016	Adresse counter	E-mail addres	de télécopleur	Facsimile No, - N° (Po de téléphone	Telephone No.
-AP	+2.D.	A F	J. S.	7	Cken	OT
	Signature		Fitte - Titre	(\$99	vom (en lettres moule	Vame (print) - h
		echité	en matière de s	Autorité confractante		
01186 000 elsa	ss - Adresse countiel	ed sollar		Facsimile No N°		067.519
(willow	100 Sty. 000	01207017	Mgr-		notgmag	Silis
	Signature		Other - Titre	(see)	Vom (en lettres moul	. (hund) əmevi
					nt Officer / Agent d'a	
0160 17 Nov 2016 100 Nov 1 8 2016	Signature - Adresse courriet - Adresse courr	E-mail address: Chris.churchill lanisme E-mail address: E-mail address: Chris.churchill licatibn Guide ati	sécunité de l'org	Facsimile No N° (ees) (ees) 2. Facsimile No N° (e.g. Security Guide, seconds)	Mom (et léléphone) Nom (et lelites moul Nom (et léléphone) Nom (et léléphone) Nom (et léléphone) Nom (et léléphone) Nom (et léléphone)	Chris Churchii Telephone No. 613-240-5593 14. Organizatio Name (print) - Name (pr
	, , , , ,	,		Chargé de projet de		
			NOIL	TASINOTUA - G BITS	AG \ NOITASINOHI	UA - G 18A4
				· ·		
r / Numèro du contral	DOL But)		Gouvernement du Canada		

ANNEX D CODE OF CONDUCT

	Adresse de courriel /E-mail Address:
	Julie.bampton@canada.ca
	Ministère/Department:
	Shared Services Canada
D(
Denomination	sociale complète du fournisseur / Complete Legal Name of Supplier
	Adresse du fournisseur / Supplier Address
	NEA du fournisseur / Supplier PBN
Numéro o	de la demande de soumissions (ou numéro du contrat proposé)
	Solicitation Number (or proposed Contract Number)
	2B0KB-17-2482
Membre	s du conseil d'administration (Utilisez le format - Prénom Nom)
	Board of Directors (Use format - first name last name)
1. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
2. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
3. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
4. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
5. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
6. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
7. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
8. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
9. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
10. Membre / Director	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.
	Autres Membres/ Additional Directors:
	Cliquez ici pour entrer du texte. / Click here to enter text.